

ETUDE SUR LES POTENTIELS ET CONDITIONS DE PRODUCTION EN LOCAL DE L'ALIMENTATION POUR VOLAILLES EN GUINÉE

Préparé à la demande du : **MAGEL**

Supervision technique par :  **EXPERTISE
FRANCE**

Préparé par le Cabinet :  **Salva Terra**

Février 2025



Sommaire

Sigles et acronymes	5
1. Introduction	7
1.1. Cadre et objectifs de l'étude	7
1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude	7
1.2.1. Vue d'ensemble	7
1.2.2. Les entretiens avec les acteurs clefs de la filière (missions 1 & 3).....	8
1.2.3. L'enquête auprès des aviculteurs	9
1.2.4. L'enquête auprès des fabricants d'aliment	9
2. Contexte commercial et agricole de la sous-filière aliments	10
2.1. Politiques et règles commerciales relatives à la filière avicole en Guinée	10
2.1.1. Mesures tarifaires.....	10
2.1.2. Mesures non tarifaires.....	13
2.2. Analyse des données d'importation disponibles	13
2.2.1. Vue d'ensemble des produits concernés	13
2.2.2. Sources de données et limites de l'analyse	14
2.2.3. Maïs	15
2.2.4. Tourteaux.....	16
2.2.5. Farines de poisson.....	17
2.2.1. Aliments concentrés, compléments et prémix.....	17
2.3. Bilan : les importations actuelles et les règles les régissant.....	19
2.4. Principales productions agricoles locales utilisées dans l'alimentation des volailles	21
2.4.1. Maïs	21
2.4.2. Son de riz.....	24
2.4.3. Tourteau de palmiste.....	26
2.4.4. Tourteau d'arachide	27
3. Etat des lieux de la fabrication d'aliments pour volaille en Guinée	29
3.1.1. Schéma de structuration de la sous-filière aliments.....	29
3.1.2. Typologie des fabricants et capacités de production	30
3.1.3. Localisation des principaux sites de fabrication	32
3.1.4. Réglementation actuelle de l'activité	33
3.1.1. Principales contraintes rencontrées par la sous-filière.....	34
3.1.2. Prix et coût de l'aliment	36
4. Identification des besoins et étude des potentiels agricoles et de fabrication	39
4.1. Les besoins en matières premières.....	39
4.2. Les potentiels agricoles.....	42
4.3. L'optimisation de la fabrication	43
4.3.1. Approvisionnement en maïs.....	43

4.3.2.	Approvisionnement en protéines animales	45
4.3.3.	Approvisionnement en tourteaux	46
4.3.4.	Fabrication et distribution de l'aliment complet	48
Bibliographie		50
Annexes		52
Annexe 1. Exigences réglementaires à l'import		52
Annexe 2. Photographies des équipements et conditions de stockage chez les fabricants artisansaux.....		56
Annexe 3. Principales initiatives en cours de soutien à la production locale de matières premières pour l'alimentation des volailles		58

Liste des figures

Figure 1. Présentation schématique des objectifs de l'étude	7
Figure 2. Catégories de taux de taxation de la TEC-CEDEAO en vigueur en Guinée et produits avicoles théoriquement concernés (Auteurs, 2024, d'après Ministère du Budget, 2017 et OMC, 2018).....	11
Figure 3. Taxation cumulée théorique pour chaque catégorie de produits avicoles en Guinée (Auteurs, 2024).....	12
Figure 4. Evolution des imports de maïs en valeur et en volume en Guinée de 2011 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 10059).....	15
Figure 5. Evolution en valeur des imports de maïs en Guinée de 2011 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 10059).....	15
Figure 6. Evolution en valeur des imports de tourteaux en Guinée de 2010 à 2022 (source : ITC, données miroir, codes SH 2304, 23061, 2305 et 23066)	16
Figure 7. Evolution du prix du tourteau de soja au cours mondial et à l'import en Guinée (calculé sur les données miroir FAB de l'ITC) de 2003 à 2022.....	17
Figure 8. Evolution en valeur des imports de préparations pour les aliments animaux en Guinée de 2011 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 230990)	18
Figure 9. Tableau récapitulatif des conditions de marché pour les composants de l'aliment pour volaille (Auteurs, 2024).....	19
Figure 10. Matières premières les plus utilisées dans la fabrication artisanale de provende et origine prépondérante (Auteurs, 2024)	21
Figure 11. Production et principaux circuits de commercialisation du maïs en Guinée (FEWS NET, 2017).....	22
Figure 12. Evolution des superficies (ha) cultivées en maïs, par région (INS, 2023).....	22
Figure 13. Evolution des superficies (ha) cultivées en riz, par région (INS, 2023).....	24
Figure 14. Nombre de décortiqueurs à riz par préfecture (ANASA, 2022).....	25
Figure 15. Carte des zones de production d'huile de palme (AMALI, 2021).....	26
Figure 16. Estimation de la disponibilité en tourteau de palmiste en Guinée Forestière (Kpoghomou et al, 2023)	27
Figure 17. Nombre de ménages producteurs d'arachide par préfecture (ANASA, 2022)	28
Figure 18. Schéma de la sous-filière aliments pour volaille en Guinée (Auteurs, 2024).....	29
Figure 19. L'usine d'alimentation animale des Grands Moulins de Conakry	30
Figure 20. Typologie des fabricants d'aliments pour volaille en Guinée (Auteurs, 2024).....	32
Figure 21. Carte des principaux sites de fabrication d'aliment pour volailles, fermes avicoles et couvoirs (DIALLO, 2018 ; Auteurs, 2024)	33
Figure 22. Extrait de la Loi portant Code de l'élevage et des produits animaux - L/2018/026/AN – Livre III – Chapitre 1 – Aliments pour animaux	34
Figure 23. Coût actuel des matières premières pour la fabrication d'un aliment complet de ponte (Auteurs, 2024).....	37
Figure 24. Estimation des coûts actuels de fabrication de l'aliment pour volaille hors matières premières pour un petit fabricant (Auteurs, 2024).....	38
Figure 25. Prix moyen d'achat des aliments pour volaille par les éleveurs enquêtés, par type d'aliment (Auteurs, 2024)	38
Figure 26. Rations types pour poules pondeuses en Guinée (Auteurs, 2024)	39
Figure 27. Rations types pour poulet de chair ROSS 308 (Auteurs, 2024, d'après AVIAGEN, 2022).....	39
Figure 28. Besoins alimentaires et durée des cycles des poulets de chair (Auteurs, 2024) ..	40
Figure 29. Besoins alimentaires et durée des cycles des coquelets (Auteurs, 2024).....	40
Figure 30. Besoins alimentaires et durée des cycles des poules pondeuses (Auteurs, 2024)	40
Figure 31. Typologie des éleveurs et estimation des effectifs actuels de poules pondeuses en Guinée (Auteurs, 2024)	41
Figure 32. Estimation des volumes de matières premières essentielles nécessaires à la couverture des besoins du cheptel avicole intensif en Guinée (Auteurs, 2024).....	41

Figure 33. Carte de la vocation agricole des terres en Guinée (GAZULL et al., 2022).....	42
Figure 34. Mesures non tarifaires applicables en Guinée aux différents produits de la sous-filière aliments pour volaille (Auteurs, 2024, d'après ITC)	53

Sigles et acronymes

AFAPAG	Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AgriFARM-HMG	Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée
ANASA	Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires
ANAVIG	Association nationale des aviculteurs de Guinée
APE	Accords de partenariat économique
APVG	Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée
ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
ARI	Agri Réseaux International
CA	Centime additionnel
CAF	Coût assurance fret
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMV	Complément minéral vitaminé
DD	Droit de douane
DNAPA	Direction nationale de l'alimentation et des productions animales
DNSV	Direction nationale des services vétérinaires
DPAE	Direction préfectorale de l'agriculture et de l'élevage
DRAE	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage
FAB / FOB	Franco à bord / free on board
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINA	Fédération interprofessionnelle nationale avicole de Guinée
FODA	Fonds de développement agricole
GMC	Grands Moulins de Conakry
GNF	Franc guinéen
GUCEG	Guichet unique du commerce extérieur de Guinée
INS	Institut national de la statistique
ITC	International Trade Centre
LCVD	Laboratoire central vétérinaire de diagnostic
MAGEL	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONVG	Ordre national des vétérinaires de Guinée
OP	Organisation de producteurs / organisation professionnelle
PADDAMAG	Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée

PC	Prélèvement communautaire
PDACG	Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée
PDAIG	Projet de développement agricole intégré de Guinée
PEFFAG	Projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée
PPAA	Préparation pour aliments des animaux
RENAM	Réseau national des acteurs de la filière maïs
RNAE	Recensement national de l'agriculture et de l'élevage
RS	Redevance statistique
RTL	Redevance pour traitement et liquidation
TAI	Taxe d'ajustement à l'importation
TCP	Taxe complémentaire de protection
TdR	Termes de référence
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNAG	Union nationale des aviculteurs de Guinée
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
ZAEG	Zonage agro-écologique de la Guinée

1. Introduction

1.1. Cadre et objectifs de l'étude

Le Projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée (PEFFAG) est piloté par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAGEL), avec l'assistance technique d'Expertise France. Il a pour objectif l'augmentation de la production et de la consommation de produits avicoles guinéens, et le renforcement de la structuration des filières avicoles.

Il comprend trois composantes techniques (auxquelles s'ajoute une composante transversale de gestion de projet et de renforcement de la prise en compte du genre) : i) améliorer les performances sanitaires et techniques des élevages de volaille ; ii) garantir la qualité des aliments pour volailles ; iii) favoriser la commercialisation et la consommation des produits avicoles guinéens.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du PEFFAG et vise à étudier les conditions de développement et de pérennisation de trois sous-filières intensives : poulets de chair, poules pondeuses et aliments pour volaille. In fine, il s'agit de proposer des orientations pour la définition d'une stratégie nationale de développement de la filière avicole intensive (cf. figure 1). Il est à noter que la partie « volailles villageoises » n'a pas été abordée dans cette étude.

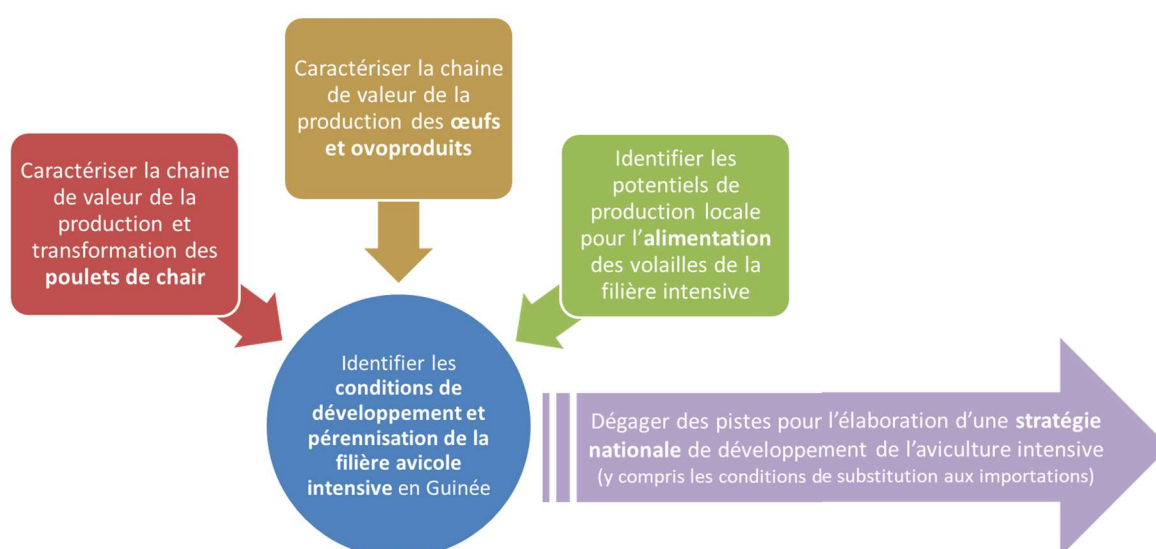


Figure 1. Présentation schématique des objectifs de l'étude

Le présent rapport porte sur la sous-filière aliments pour volaille. L'objectif de l'étude est d'identifier les potentiels de production locale pour l'alimentation des volailles de la filière intensive en Guinée, et de substitution des importations actuelles, qui doivent être quantifiées et qualifiées.

1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude

1.2.1. Vue d'ensemble

Outre la revue bibliographique et l'analyse de données secondaires, l'étude repose sur 3 missions de terrain complémentaires.

L'objectif de la **première mission**, conduite fin avril 2024, était de rencontrer les acteurs clefs de la filière avicole intensive, y compris les opérateurs et les institutions, afin d'avoir une meilleure compréhension des 3 sous-filières concernées. Il s'agissait également de réaliser

une première collecte de données de terrain dans le but de : i) croiser les données issues de la revue bibliographique ; ii) préparer et affiner la méthodologie utilisée lors de la mission 2 (enquête par questionnaire à plus large échelle). Elle a mobilisé trois experts de SalvaTerra : un agroéconomiste chef d'équipe, une agroéconomiste experte en productions végétales, un zootechnicien / expert national en aviculture.

La **seconde mission** visait à recueillir des données de première main via le déploiement d'un pool d'enquêteurs expérimentés en aviculture dans chacune des 8 régions administratives du pays (Conakry, Boké, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan et Nzérékoré). Elle a ciblé quatre catégories d'acteurs : i) les aviculteurs (éleveurs de poulets de chair et/ou de poules pondeuses) ; ii) les fabricants d'aliments pour volaille ; iii) les ménages consommateurs ; iv) les gargotes et restaurants, qui représentent des lieux importants de consommation hors domicile.

Les données ont été collectées à l'aide d'une application mobile (KoboToolBox), principalement en juin 2024, avec une enquête complémentaire à Conakry en août 2024. Les questionnaires d'enquêtes sont principalement constitués de questions fermées à choix multiples, afin de permettre la collecte systématique de données et faciliter les traitements.

La **troisième mission**, conduite en octobre 2024, a porté sur i) des entretiens complémentaires axés sur la production de matières premières agricoles – projets de développement agricole, réseau des acteurs de la filière maïs, Direction nationale de l'alimentation et des productions animales (DNAPA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – et ii) la présentation et validation des résultats de l'étude auprès du MAGEL et des acteurs de la filière.

Parmi les principales contraintes et limites de l'étude, on note les suivantes :

- Les statistiques de production agricole et de l'élevage restent éparses en Guinée. La stratégie déployée lors de cette étude a donc été de collecter des données quantitatives sur la base d'un échantillon réduit, ce qui a permis d'avoir un bon aperçu de l'existant sur la production avicole intensive, car le nombre de producteurs/opérateurs est limité. En revanche, le manque de statistiques constitue une réelle contrainte pour répondre à certaines des demandes des termes de référence (TdR) sur les filières végétales (à destination de l'alimentation des volailles).
- Le PEFAG a initié un recensement des exploitations avicoles intensives et des fabricants d'aliment pour volaille en 2024. Les données de ce recensement n'étaient toutefois pas disponibles au moment de la réalisation de cette étude, ce qui a posé deux types de contraintes : (i) des difficultés d'échantillonnage, tant pour conduire les entretiens qualitatifs que les enquêtes quantitatives ; (ii) des limites en termes d'analyse, notamment pour estimer les effectifs de volailles et les flux.

1.2.2. Les entretiens avec les acteurs clefs de la filière (missions 1 & 3)

Les consultants ont réalisé une série d'entretiens semi-structurés auprès des acteurs clefs de la filière, principalement à Conakry et dans sa périphérie, ainsi qu'à Kindia et Forécariah. Les différents types d'acteurs rencontrés furent les suivants :

- Institutions étatiques : DNAPA, Direction nationale des services vétérinaires (DNSV), Laboratoire central vétérinaire de diagnostic (LCVD), Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires (ANASA), Institut national de la statistique (INS), Ministère du Commerce, Directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) de Coyah et de Dubreka ;
- Interprofessions et organisations de producteurs (OP) : Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG), Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée (APVG), Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée (AFAPAG), Association nationale des aviculteurs de Guinée (ANAVIG),

Fédération interprofessionnelle nationale avicole de Guinée (FINA), coopératives d'éleveuses et productrices d'aliments ;

- Opérateurs de la filière (secteur privé) : couvoirs (4), importateurs/distributeurs de produits vétérinaires, d'aliments ou d'autres intrants (3), fabricants d'aliments (8), élevages de pondeuses (5), élevages de poulet de chair (3).

En complément des entretiens, l'équipe a réalisé des visites des sites de production (couvoirs, élevages, usines d'aliment), des lieux de stockage ou de vente des aliments et autres intrants, ainsi que de quelques lieux de distribution des produits avicoles à Conakry.

Suite à la 1^{ère} mission, un entretien a également été conduit à distance avec l'Ordre national des vétérinaires de Guinée (ONVG).

Les entretiens réalisés lors de la 3^{ème} mission, axés sur l'approvisionnement en matières premières pour l'alimentation volaille, concernent les acteurs suivants : DNAPA, programme de coopération technique (TCP) de la FAO, Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée (PDACG), Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée (PADDAMAG), projet AgriFARM-HMG (Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée) et Réseau national des acteurs de la filière maïs (RENAM).

1.2.3. L'enquête auprès des aviculteurs

L'enquête ciblait les aviculteurs commerciaux (élevages dits intensifs) en excluant la production dite villageoise (issue des petites unités agricoles familiales et/ou de l'autoproduction des ménages), conformément aux TdR de l'étude. Un seul questionnaire a été administré pour tous les types d'élevage, qu'il s'agisse de production de chair ou d'œufs, avec néanmoins des questions spécifiques à chacune de ces productions.

L'enquête a été conduite auprès de 94 éleveurs, couvrant ainsi environ 15% du nombre estimé d'élevage intensifs de volaille en Guinée. En l'absence d'un recensement exhaustif des élevages au niveau national, l'échantillonnage a été réalisé sur la base des informations collectées lors de la 1^{ère} mission, complétées par les indications fournies par les Directions régionales de l'agriculture et de l'élevage (DRAE, dont certaines disposent de listes partielles des élevages présents dans leur région). Les 94 enquêtes sont ainsi réparties dans 7 régions administratives (ensemble du pays à l'exclusion de Conakry), avec un nombre similaire d'enquêtes dans chaque région à l'exception de Kindia, qui totalise plus du tiers des enquêtes réalisées en raison de la forte concentration d'élevages à sa périphérie et dans les préfectures du Grand Conakry (dont la préfecture de Coyah). Au total, 26 préfectures ont été visitées par les 8 enquêteurs mobilisés.

1.2.4. L'enquête auprès des fabricants d'aliment

L'enquête quantitative a été conduite auprès de 18 fabricants d'aliment, en complément des entretiens qualitatifs déjà menés lors de la mission 1. Elle ciblait principalement les fabricants dits artisanaux (cf. section 3.1.2). L'échantillon inclut 10 fabricants situés à Coyah (principale zone de production), les autres étant répartis en milieu urbain ou péri-urbain des préfectures suivantes : Kindia (2 fabricants), Faranah (2), Labé (1), Nzérékoré (1), Siguiri (1) et Boké (1). Comme pour les éleveurs, l'échantillonnage a été réalisé sur la base des informations collectées lors de la 1^{ère} mission, complétées par les indications fournies par les DRAE. Le questionnaire portait principalement sur les matières premières utilisées (provenances, volumes, prix, etc.).

2. Contexte commercial et agricole de la sous-filière aliments

2.1. Politiques et règles commerciales relatives à la filière avicole en Guinée

Etant donné la faiblesse des exportations de produits avicoles, les politiques commerciales de la Guinée concernant la filière avicole sont de deux natures : taxations à l'import et réglementation à l'import. L'examen le plus récent des politiques commerciales de la Guinée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) date de 2018 (OMC, 2018)¹, le précédent datant de 2011. Il distingue les mesures tarifaires (taxations à l'import) et non tarifaires (réglementation).

2.1.1. Mesures tarifaires

Deux accords commerciaux président aux échanges de la Guinée : le Tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne.

Le Tarif extérieur commun de la CEDEAO : principale barrière douanière

Entrée en vigueur en janvier 2017, la protection douanière du TEC de la CEDEAO constitue la principale mesure tarifaire. Cette entrée en vigueur a rendu caduque les tarifs nationaux (République de Guinée, 2024)².

Le TEC-CEDEAO a été élaboré sur la base du TEC-UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, dont la Guinée ne fait pas partie) à quatre « bandes » (0%, 5%, 10%, 20%). Il y apporte un certain nombre d'innovations, dont l'apparition d'une taxation à 35%. Il comprend ainsi cinq bandes correspondant à cinq taux (Ministère du Budget, 2017)³. Le Règlement C/REG.1/09/13 du 30 septembre 2013 crée deux mesures transitoires de protection (applicables sur 5 ans) : la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) et la taxe complémentaire de protection (TCP), qui sont toutes deux supposées avoir pris fin au 1^{er} janvier 2023 (FERDI, 2021)⁴.

Le tableau suivant (Figure 2) met en relation chacune des cinq bandes/taux avec les produits concernés dans la filière avicole guinéenne. Ceux qui concernent spécifiquement la sous-filière aliments sont inclus soit dans la bande 1 (maïs, préparation pour aliments des animaux et équipements), soit dans la bande 2 (tourteaux et farines de poisson).

¹ OMC, 2018. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, septembre 2018*. 100 p.

² République de Guinée, 2024. *Portail des investissements de la République de Guinée. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Consulté [ici](#).

³ Ministère du Budget, 2017. *Arrêté n°1233/MB/CAB du 31 mars 2017 portant entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en Guinée*. 14p.

⁴ FERDI, 2021. *Etude d'impact de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en République de Guinée. Diagnostic et résultats des études d'impact. Présentation du rapport provisoire*. 12p.

Bande	Description	Taux TEC	Produits avicoles correspondants
0	Biens sociaux essentiels (produits essentiels à caractère social : santé, éducation, culture, information, intrants et équipements de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche)	0%	Vaccins
1	Matières premières de base, biens d'équipement, biens de première nécessité, intrants spécifiques (produits de première nécessité, matières premières brutes et biens d'équipement)	5%	Œufs à couver Poussins Maïs Préparation pour aliments des animaux Equipements (couveuses et éleveuses pour l'aviculture, machines pour l'aviculture, machines et appareils pour la préparation des aliments, parties de machines pour l'aviculture, machines et appareils pour le traitement industriel des viandes)
2	Intrants et produits intermédiaires (produits semi-finis et intrants industriels)	10%	Tourteaux ⁵ Farines de poisson ⁶
3	Biens de consommation finale	20%	Mayonnaise ⁷
4	Biens spécifiques pour le développement économique (notamment certains produits agricoles, coton, savon)	35%	Viande de volaille Œufs de consommation

Figure 2. Catégories de taux de taxation de la TEC-CEDEAO en vigueur en Guinée et produits avicoles théoriquement concernés (Auteurs, 2024, d'après Ministère du Budget, 2017 et OMC, 2018)

Les différentes taxes appliquées aux produits entrants dans la CEDEAO sont les suivantes, d'après l'état des lieux réalisé en 2018 par l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO (ARAA, 2018)⁸ ainsi que le Portail des investissements de la République de Guinée (République de Guinée, 2024) :

- Taxes dites de base du TEC-CEDEAO : droit de douane (DD) et redevance statistique (RS) ;
- Prélèvements communautaires : prélèvement communautaire (PC) de la CEDEAO de 0,5% sur la valeur Coût Assurance Fret (CAF) de toutes les importations de pays tiers à la CEDEAO ;
- Taxes intérieures : taxe sur la valeur ajoutée (TVA de 18% en 2017)⁹ ;
- Centime additionnel (CA) : prélèvement de 0,25% sur la valeur CAF, au profit de la Chambre de commerce et de la Chambre de l'agriculture (OMC, 2018) ;

⁵ Codes SH 23050000 / 2306100000 / 23040000 / 23066000 – Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide / des graisses ou huiles de coton / de l'huile de soja / des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste.

⁶ Code SH 23012000 – Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques.

⁷ Code SH 210390 – Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés (à l'exclusion de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée).

⁸ ARAA, 2018. *Etude sur « l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires »*, Rapport provisoire révisé, Avril 2018. 124p.

⁹ Certains biens agricoles ne sont pas assujettis à la TVA, mais aucun de ceux étudiés ici (OMC, 2018 – tableau 3.4). Il existe également en Guinée des droits d'accise (DA), qui ne concernent toutefois pas les produits avicoles.

- Frais de dédouanement : taxe de 2% de la valeur CAF, également nommée redevance pour traitement et liquidation (RTL) ou « customs clearance fee » (CCF).

Sont également mentionnés dans les textes disponibles deux types de mesure dont l'application reste incertaine : un droit d'enregistrement de 0,5% de la valeur CAF, et des mesures complémentaires de protection temporaires prévues par les textes de la CEDEAO : TAI et TCP, qui ne sont théoriquement plus en vigueur (cf. supra).

Depuis 2020, le paiement de l'ensemble de ces droits et taxes s'effectue sur un Guichet unique du commerce extérieur de Guinée (GUCEG). La taxation cumulée pour chaque catégorie de produits avicoles importés depuis les pays hors CEDEAO serait théoriquement la suivante :

Bande	0	1	2	3	4
Taux TEC	0%	5%	10%	20%	35%
Produits de la filière avicole	Vaccins	Oufs à couvrir Poussins Maïs Préparations pour aliments des animaux Couveuses et éleveuses pour l'aviculture	Tourteaux Farines de poisson	Mayonnaise	Viande de volaille Oufs de conso.
Taux cumulé avec PC + TVA + CA + RTL	20,75%	25,75%	30,75%	40,75%	55,75%

Figure 3. Taxation cumulée théorique pour chaque catégorie de produits avicoles en Guinée (Auteurs, 2024)

Il faut noter qu'il s'agit de taux théoriques à prendre avec prudence pour plusieurs raisons :

- La Guinée a été suspendue de la CEDEAO en 2021 (même si cela ne semble pas avoir modifié les taxes pratiquées à l'entrée).
- Un prolongement de la période d'ajustements nationaux pour les différents membres de la CEDEAO serait en vigueur jusqu'en 2027, permettant à chaque Etat membre d'administrer ses droits de douane individuellement.
- Il existe un système d'exonération au cas par cas entre opérateurs économiques et services des douanes, pour lequel il n'est pas possible d'avoir d'informations précises.

Echanges avec les pays de la CEDEAO

La zone de libre-échange de la CEDEAO a un impact significatif sur la filière avicole guinéenne puisque plusieurs pays de la zone, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, exportent vers la Guinée des produits destinés à cette filière (cf. section 2.2 sur les données d'import-export).

L'exonération des droits et taxes d'entrée est accordée aux produits originaires de l'espace CEDEAO lorsqu'ils ont les certificats d'origine requis. Cependant, la libre circulation des marchandises au sein de l'espace semble imparfaite. Le tarif préférentiel de la CEDEAO est de 0% de DD. La documentation disponible ne permet pas de conclure quant à la RS et au PC, que l'on suppose également nuls pour les échanges intérieurs à la zone de libre-échange de la CEDEAO. Cela équivaut donc à l'application de taxes restreintes au CA et à la RTL, soit 2,25% de la valeur CAF, et 20,25% si on ajoute la TVA.

Echanges avec le Maroc

L'accord bilatéral avec le Maroc¹⁰ a un faible impact sur la filière avicole. Il autorise l'import sans droit de douane des farines de poissons, dont le Maroc est l'un des pays d'origine. Cet accord autorise également l'import sans droit de douane des engrais superphosphates triples et phosphates d'ammonium, des désinfectants, des insecticides, des herbicides et des fongicides, qui restent hors-champs de cette étude mais peuvent être utilisés pour la production de cultures destinées à l'alimentation des volailles. Ces produits entrent ainsi au même taux de taxation que les imports intra-CEDEAO (2,25% dans notre hypothèse).

Autres accords sans incidence

Les autres accords commerciaux n'ont pas d'impact sur la filière avicole. Il s'agit (i) des Accords de partenariat économique (APE) conclus en juillet 2014 entre l'Union Européenne (UE) et les pays d'Afrique de l'Ouest, visant à faciliter l'entrée en UE des produits ouest-africains ; (ii) d'un accord semblable avec les Etats-Unis, l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), qui n'a pas non plus d'impact sur les importations avicoles, d'autant plus que la Guinée en a été exclue en 2022 ; (iii) d'autres accords bilatéraux mentionnés par les rapports de l'OMC avec différents Etats ou groupes d'Etats, dont aucun ne comprend de préférence tarifaire (OMC, 2011 – paragraphe II.3.ii)¹¹.

2.1.2. Mesures non tarifaires

Les mesures non tarifaires ayant un impact sur le commerce international des marchandises (sur le prix ou les quantités) correspondent essentiellement, dans le cas de la filière avicole, aux réglementations à l'import. Nous les avons recensées et mises en lien avec les différents produits de la sous-filière aliments pour lesquels ces mesures sont théoriquement applicables (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**1). Outre la question de leur application effective, il faut noter que ces mesures non tarifaires sont globalement peu contraignantes pour les différentes catégories de produits concernées : équipements (incluant les machines et appareils pour la préparation des aliments), farine de poisson, préparation pour aliments des animaux, tourteaux et maïs.

2.2. Analyse des données d'importation disponibles

2.2.1. Vue d'ensemble des produits concernés

Les formules standard d'aliment et les besoins en matières premières fournis dans la bibliographie (TERO, 2018¹² ; DIALLO & KOUNDOUNO, 2019¹³ ; CIRAD, 2022¹⁴) permettent, après recoupement avec les informations collectées lors des entretiens, d'identifier les produits clés et l'existence ou non d'importations. Les composants importés que nous avons cherchés à étudier sont les suivants : maïs, tourteau de soja, tourteau de coton, tourteau d'arachide, tourteau de palmiste, farine de poisson, complément minéral vitaminé (CMV), prémix et additifs de lysine et méthionine. Pour les CMV et prémix, importés d'Europe (TERO, 2018), l'identification des provenances et volumes importés se heurte à un problème d'identification

¹⁰ Circulaire n° 4654 / 223 du 13 octobre 2000, Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne. Disponible [ici](#).

¹¹ OMC, 2011. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, novembre 2011*. 128 p.

¹² TERO, 2018. *Etude de faisabilité du projet de développement de la filière avicole (traditionnelle et améliorée) en Guinée. Rapport final de diagnostic et plan d'action*. 186p.

¹³ DIALLO I. & KOUNDOUNO J., 2019. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Etude sur la caractérisation des principaux systèmes d'alimentation des animaux en Guinée. Rapport d'étude*. 68p.

¹⁴ CIRAD, 2022. *Mission CIRAD en Guinée – volet aliment*. 26p.

précise des produits, en lien avec les terminologies utilisées dans le commerce international (cf. section 2.2.2).

Concernant les issues de céréales, les sons de blé sont produits en Guinée à partir du blé d'importation et les sons de riz à partir de la production locale (cf. section 2.4.2). Il n'y a pas d'information sur un éventuel import de ces produits. Il en va de même pour les coquilles et le carbonate de calcium (CaCO_3), produits localement à partir de coquillages ramassés sur la côte guinéenne, ainsi que pour le sel.

L'approvisionnement en aliment ou en composant est largement basé sur l'import de différents produits. On constate globalement une augmentation des imports d'aliments pour animaux et de composants de l'aliment, précisée par produit à la suite.

2.2.2. Sources de données et limites de l'analyse

Nous avons exploité parallèlement trois sources de données : les données de la plateforme ITC¹⁵ ; les données de l'Institut National de la Statistique (INS) et les données des douanes guinéennes. Nous retenons généralement les données ITC, plus fournies, mais nous les complétons par les deux autres sources dès que pertinent.

Les données directes fournies par la Guinée à la plateforme ITC sont absentes après 2016. On utilise donc les données dites « miroir », c'est-à-dire les flux commerciaux bilatéraux déclarés par les partenaires commerciaux de la Guinée.

Ces données semblent être en partie corroborées par les autres sources. Cependant, pour certains produits, les données ne semblent pas exhaustives (total d'import sous-estimé par non déclaration des pays exportateurs) et certaines données de volume prêtent à la méfiance.

Les données miroir ont deux limites notables :

- Elles ne couvrent pas le commerce entre pays non rapporteurs de données. Elles ne couvrent souvent pas correctement le commerce intra-africain. Le nombre de pays rapporteurs est différent d'une année à l'autre, ce qui implique une prudence dans les comparaisons dans le temps utilisant les statistiques miroir.
- Elles inversent les normes internationales en exprimant les exports en Coût Assurance Fret (CAF, c'est-à-dire incluant le transport et l'assurance) et les imports en Franco A Bord (FAB, excluant ces services). Il est donc difficile de comparer les valeurs par unité des imports selon les pays, puisque le coût de transport et assurance n'est pas inclus. A l'inverse, sous réserve que les normes internationales soient suivies, les données d'import des douanes et de l'INS sont exprimées en CAF.

Les principales autres limites de l'analyse sont les suivantes :

- Le système de classification international ne permet pas de distinguer simplement des produits tels que les aliments complets, les concentrés comprenant des protéines ou les compléments de vitamines et minéraux. L'arborescence des aliments est faite selon les compositions¹⁶. Elle n'est pas non plus adaptée par espèce, et encore moins selon les stades de croissance de l'animal.
- Pour le maïs, quelle que soit la source (ITC, INS ou douanes), les statistiques sont à prendre avec une grande prudence, notamment en raison d'échanges transfrontaliers informels ou non déclarés (cf. sections 2.2.3 et 2.4.1).

¹⁵ International Trade Centre : agence multilatérale dotée d'un mandat conjoint de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation des Nations Unies au travers de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

¹⁶ Présence, absence, ou pourcentage de : amidon, fécule, glucose, sirop de glucose, maltodextrine, sirop de maltodextrine, produits laitiers.

2.2.3. Maïs

On observe une croissance des imports en 2021-2022, qui reste à questionner car les données en valeur ne suivent pas la tendance haussière, alors même qu'il s'agit d'années de prix élevés sur les marchés mondiaux.

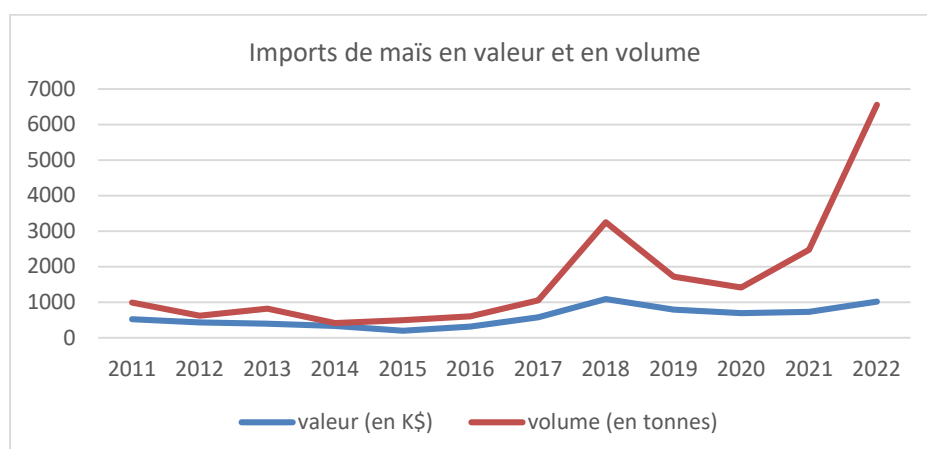


Figure 4. Evolution des imports de maïs en valeur et en volume en Guinée de 2011 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 10059)

Les volumes importés (déclarés) restent faibles avec 1 400 tonnes en 2020 et 6 500 tonnes en 2022 d'après l'ITC, ce qui corrobore les données FAOSTAT (environ 1 700 tonnes en moyenne sur la période 2019-2021, puis 7 180 tonnes sur la période 2022-2023). En revanche, les pays de provenance ne sont pas corroborés dans les différentes sources disponibles : le dernier bulletin de suivi des importations sur les produits vivriers disponible, datant de 2018, indique un import de maïs de France et Belgique (MA-BSD, 2018)¹⁷, ce qu'on ne retrouve pas dans les données ITC, qui affichent les principales origines suivantes : Argentine, Sénégal et Côte d'Ivoire (cf. Figure 5)¹⁸ ; les données de l'INS portent exclusivement sur l'origine malienne (pour un montant très en-deçà des données ITC, à 27 000 US\$ en 2021).

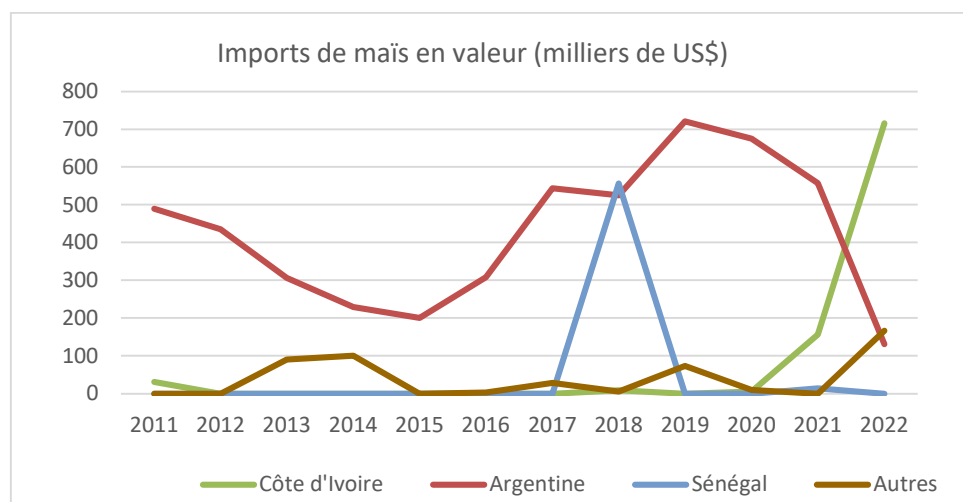


Figure 5. Evolution en valeur des imports de maïs en Guinée de 2011 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 10059)

Les données de prix des farines de maïs indiquées dans les TdR de l'étude (550 à 800 €/tonne) sont cohérents avec les gammes de prix du maïs calculées à partir des données ITC, entre

¹⁷ MA-BSD, 2018. *Bulletin de suivi des importations sur les produits vivriers 2018*, bulletin n°8. 10 p.

¹⁸ Les autres provenances sont : Paraguay et Chili (2013-2014), Afrique du Sud et Pakistan (2019), Afrique du Sud et Pays-Bas (2022).

250 et 1700€/t (gamme de prix FOB pour chaque pays de provenance, sur la période 2011-2022). Ces données sont toutefois à prendre avec précaution, car les années 2021 et 2022 sont des années de flambée des cours, ce qui ne se retrouve pas dans les imports en valeur (cf. Figure 4).

Comme indiqué précédemment, le maïs fait en Guinée l'objet de flux transfrontaliers peu ou pas contrôlés, et donc non capturés dans les données de l'ITC. Pendant la période de soudure et le début de la récolte, de grandes quantités de maïs arrivent en Guinée depuis la Côte d'Ivoire via les marchés de Lola et de Beyla (entre août et octobre). Après la récolte de maïs en Guinée (entre novembre et février), le maïs est acheminé vers la Côte d'Ivoire et le Mali (route commerciale Kankan-Bamako). Tout au long de l'année, le maïs est exporté vers la Guinée-Bissau, via Boké et Saréboïdo, et vers le Sénégal, via Koundara et la préfecture de Mali (USAID, 2015)¹⁹.

2.2.4. Tourteaux

Le tourteau importé est principalement du tourteau de soja (cf. Figure 6). La valeur importée augmente, pour atteindre 1,3 million de dollars de tourteau de soja (2 000 tonnes) et 0,4 millions de dollars de tourteau de coton (1 000 tonnes) en 2022.

D'après les données ITC, les pays de provenance des tourteaux sont les suivants :

- soja : Belgique, Pays-Bas, Sénégal (et à la marge, Côte d'Ivoire, France et Maroc) ;
- coton : Côte d'Ivoire et Burkina Faso ;
- arachide : Sénégal ;
- palmiste : Sierra Leone.

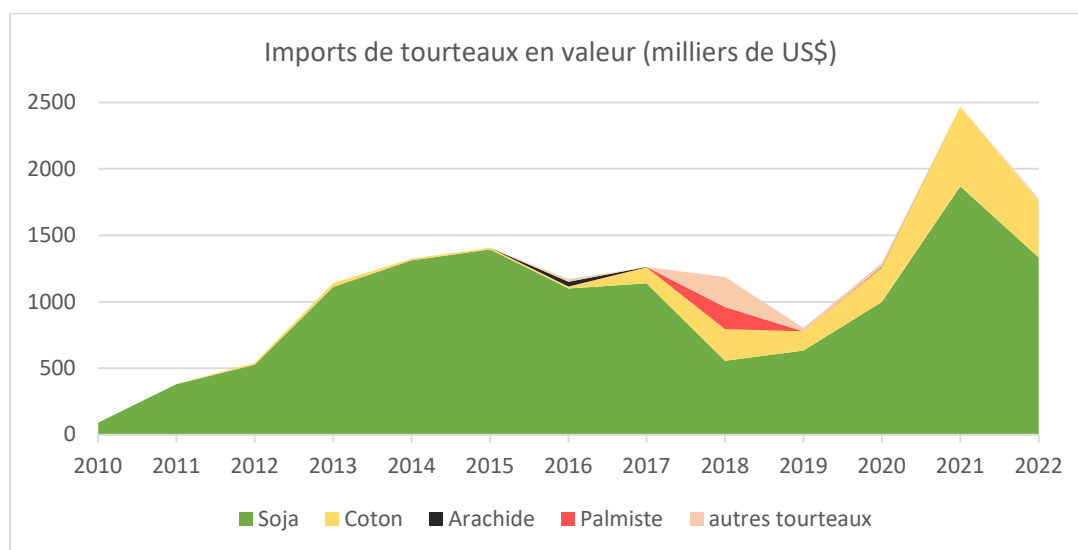


Figure 6. Evolution en valeur des imports de tourteaux en Guinée de 2010 à 2022 (source : ITC, données miroir, codes SH 2304, 23061, 2305 et 23066)

Même si les importations de tourteau de soja se font principalement depuis l'Europe ou via le Sénégal, l'origine initialement sud-américaine est évidente étant donné la nature du marché mondial du soja. L'import de tourteau de coton est moindre que celui de soja. Son origine semble essentiellement ouest-africaine. Les données ITC montrent des imports ponctuels de tourteau d'arachide du Sénégal, pour de faibles volumes, et un unique import de tourteau de palmiste en 2018 depuis la Sierra Leone.

Le prix moyen calculé à partir des données ITC du tourteau de soja à l'import évolue de 100 à 300 US\$ au-dessus des cours mondiaux au Chicago Board Of Trade, à 685 US\$/t en 2022

¹⁹ USAID, 2015. *Guinea value chain analysis. Eggs, small ruminants, maize, rice, groundnut. Leveraging Economic Opportunities (LEO) report #22*. 107p.

(cf. Figure 7), contre un tourteau de coton bien moins cher à 400 US\$/t en 2022, année correspondant à une flambée des cours mondiaux.

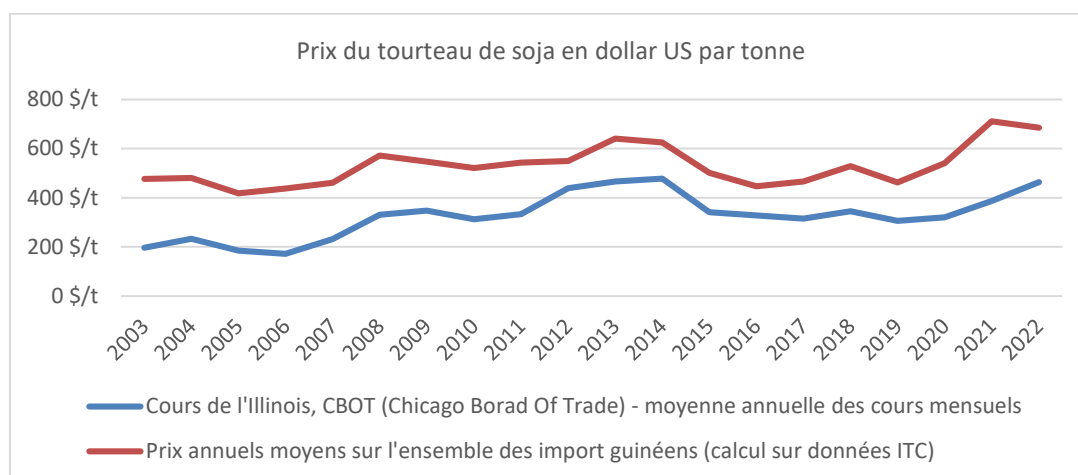


Figure 7. Evolution du prix du tourteau de soja au cours mondial et à l'import en Guinée (calculé sur les données miroir FAB de l'ITC) de 2003 à 2022

Selon les enquêtes auprès des fabricants d'aliments, ces derniers achètent les tourteaux importés aux prix moyens suivants en 2024 (incluant les marges des importateurs et autres intermédiaires éventuels) : 9 450 GNF/kg soit près de 1000 €/t pour le tourteau de soja ; 6 500 GNF/kg (690 €/t) pour le tourteau d'arachide.

2.2.5. Farines de poisson

Les « farines » de poisson utilisées dans la fabrication d'aliments pour volaille en Guinée recouvrent diverses formes : farines artisanales constituées de petits poissons broyés, morceaux de poissons entiers séchés et farines de déchets de poisson.

Les farines poudres et agglomérés d'origine animale²⁰ importés sont principalement issus des produits de la pêche²¹, improprement appelés ici « farines de poissons ». Les imports sont faibles et ponctuels, puisque la plus haute valeur d'import répertoriée est de 140 000 US\$ pour 150 tonnes en 2011. Les exportateurs sont la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Sénégal. Les prix calculés sur cette base oscillent entre 250 et 1700 €/t, à considérer avec prudence.

Il est à noter que pour l'ensemble de ces pays de provenance, hormis la Mauritanie, l'entrée se fait avec des droits de douane nuls car l'accord de libre-échange avec le Maroc inclut les farines de poisson. Il est fort probable qu'une partie des importations se fasse de manière informelle et échappe donc aux statistiques de l'ITC, notamment celles en provenance des pays côtiers voisins (Sierra Leone et Guinée-Bissau).

2.2.1. Aliments concentrés, compléments et prémix

L'analyse porte ici sur les données ITC couvrant l'ensemble des préparations pour les aliments animaux (donc non spécifiques des volailles). L'import est en nette croissance depuis 2011 et atteint près de 8 millions de dollars US en 2022. Les volumes moyens importés sur la période 2018-2022 seraient proche de 8 350 tonnes par an.

Les pays de provenance sont essentiellement européens, en particulier la Belgique. Il faut aussi noter une importance de l'origine Pays-Bas. La France est le troisième apporteur, mais

²⁰ Code SH 2301 - Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine ; cretons

²¹ Code SH 230120 - Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques

sur de faibles quantités. Les autres pays mentionnés dans la Figure 8 incluent le Sénégal, le Maroc et la Côte d'Ivoire.

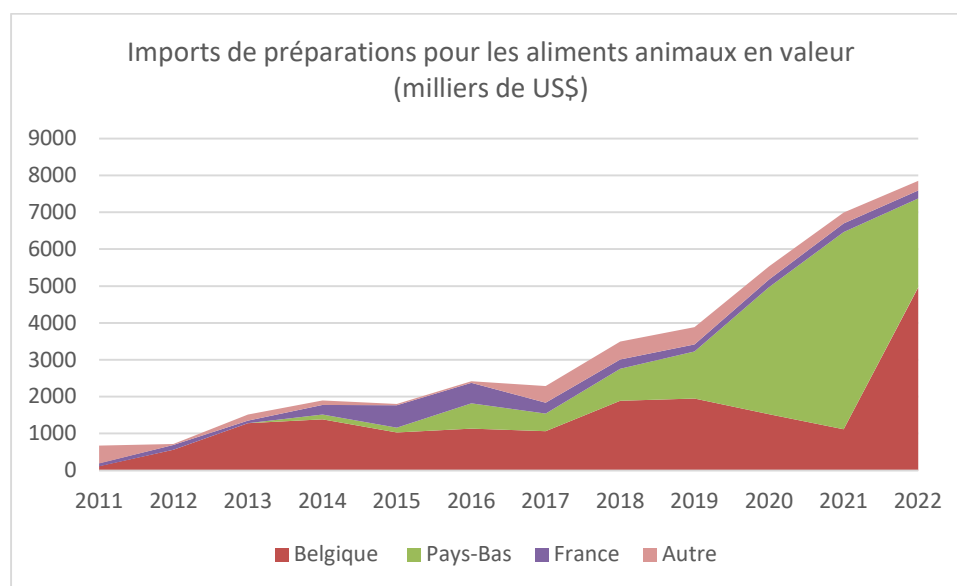


Figure 8. Evolution en valeur des imports de préparations pour les aliments animaux en Guinée de 2011 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 230990)

Les données des douanes corroborent les données de l'ITC en termes de valeur importée (respectivement équivalent à 8,25 millions et 7,9 millions de dollars US en 2022). Cependant, la nature des produits couverts dans la catégorie « aliments » dans les données des douanes n'est pas précisée (pas de code SH ni de description). Ces données montrent une plus grande importance de l'origine France et confirment des origines régulières comme le Sénégal et le Maroc, ainsi que des imports plus ponctuels de Sierra Leone, de Côte d'Ivoire et du Libéria.

Les données de l'INS portent sur un produit plus précis, les « autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux » (code SH 23099096)²², qui est une catégorie excluant certains produits. Elles ne mentionnent que les origines Pays-Bas et Belgique, et portent sur des valeurs 2022 environ dix fois inférieures à celles de l'ITC et des douanes.

D'autres sources indiquent que l'un des plus gros opérateurs sur le marché guinéen de la fabrication et distribution d'aliment pour volaille aurait importé près de 5 000 tonnes de concentré en 2022, avec une tendance à la hausse (ARI, 2024)²³.

²² Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou fécule, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail, produits dits [solubles] de poissons ou de mammifères marins, résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du chapitre 23, pulpes de betteraves mélassées et prémélanges). Les exemples fournis incluent, entre autres produits, des préparations pour nourrir les poules contenant 50% de maïs et 30% de tourteaux de soja et des préparations pour les volailles contenant 40% de mil et 20% de son de blé.

²³ Agri Réseaux International (ARI), 2024. *Guinea Poultry Sector Assessment*.

2.3. Bilan : les importations actuelles et les règles les régissant

Figure 9. Tableau récapitulatif des conditions de marché pour les composants de l'aliment pour volaille (Auteurs, 2024)

Produits et principales provenances (données 2022, ITC)	Valeurs et volumes des imports déclarés (données 2022, ITC)	Moyenne quinquennale des volumes importés (données 2018-2022, ITC)	Accords commerciaux	Droits de douane	Taxation complète	Nombre et liste des exigences réglementaires
Maïs	1 014 000 \$ - 6 560 t (données de volume suspectes)	864 000 \$ - 15 425 t (données de volume suspectes)	Code SH 10059 : Maïs (à l'excl. du maïs de semence)			
Côte d'Ivoire	707 000 \$	177 000 \$ (irrégulier)	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	6 A840 B810 B840 C100 F710 G900
Argentine	131 000 \$	521 000 \$		5%	25,75%	
Afrique du Sud	96 000 \$	29 000 \$				
Pays-Bas	72 000 \$	14 000 \$	APE, sans incidence			
Sénégal	0 \$	114 000 \$ (irrégulier)	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	
Tourteau de soja	1 333 000 \$ - 1 945 t	1 078 000 \$ - 1 768 t	Code SH 2304 : Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja			
Belgique	1 014 000 \$	535 000 \$	APE, sans incidence	10%	30,75%	6 A840 B810 B840 C100 F710 G900
Sénégal	207 000 \$	103 000 \$	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	
Pays-Bas	112 000 \$	407 000 \$	APE, sans incidence	10%	30,75%	
Côte d'Ivoire	0 \$	11 000 \$ (irrégulier, ex : 49 000 \$ en 2020)	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	
Tourteau de coton	421 000 \$ - 1 075 t	333 000 \$ - 966 t	Code SH 23061 : Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton			
Côte d'Ivoire	421 000 \$	264 000 \$	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	Cf. tourteau de soja
Burkina Faso	0 \$	69 000 \$ (irrégulier, ex : 145 000 \$ en 2019)				
Tourteau de palmiste	0 \$ en 2022	166 000 \$ en 2018 Aucune autre donnée	Code SH 23066 : Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste			
Sierra Leone	-	100% des imports déclarés	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	Cf. tourteau de soja
Tourteau d'arachide	0 \$ en 2022	5 000 \$ en 2020 - 14t 36 000 \$ en 2016 -145 t	Code SH 2305 : Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide			
Sénégal	-	100% des imports déclarés	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	Cf. tourteau de soja

Produits et principales provenances (données 2022, ITC)	Valeurs et volumes des imports déclarés (données 2022, ITC)	Moyenne quinquennale des volumes importés (données 2018-2022, ITC)	Accords commerciaux	Droits de douane	Taxation complète	Nombre et liste des exigences réglementaires
Farine de poisson	0 \$ en 2022	Imports ponctuels et irréguliers : 139 000 \$ en 2011 - 150 t 18 000 \$ en 2018 - 10 t	Code SH 23012 : Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques			
Mauritanie	-	134 000 \$ en 2011 ; 0 \$ en 2018	Traité de la CEDEAO	10%	30,75%	6
Côte d'Ivoire	-	0 \$ en 2011 ; 12 000 \$ en 2018		0%	20,25%	A840 B810
Sénégal	-	5 000 \$ en 2011 ; 5 000 \$ en 2018				B840 C100
Maroc	-	0 \$ en 2011 et 2018 59 000 \$ en 2013	Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne	0%	20,75%	F710 G900
Préparation pour aliments animaux²⁴	7 858 000 \$ - 10 191 t	5 552 000 \$ - 8 347 t	Code SH 230990 - Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)			
Belgique	4 969 000 \$	2 290 000 \$	APE, sans incidence	5%	25,75%	10
Pays-Bas	2 407 000 \$	2 667 000 \$				A140
France	217 000 \$	220 000 \$				A830 (1, 2) A840 (2)
Sénégal	99 000 \$	77 000 \$	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%	B810 B830 B840 C100 (1) F710 G900

²⁴ NB : il est impossible d'identifier exactement les concentrés et prémix, on choisit ici la catégorie « aliments pour les animaux domestiques hors chien et chat ».

2.4. Principales productions agricoles locales utilisées dans l'alimentation des volailles

A partir des enquêtes menées auprès des fabricants artisanaux, on a pu identifier les produits les plus utilisés dans la fabrication de la provende :

Matières premières	Fréquence d'utilisation parmi les producteurs interrogés	Origine prépondérante
Maïs	100%	Guinée
Coquillages	94%	Guinée
Tourteau de palmiste	83%	Guinée
Son de blé	78%	Import blé
Poissons entiers séchés	78%	Guinée
Résidus de poissons (écailles, arrêtes, etc.)	78%	Guinée
Concentrés 20%	78%	Import
Tourteau de soja	67%	Import
Sel	67%	Guinée
Prémix	67%	Import
Son de riz	61%	Import / Guinée
Concentrés 5%	61%	Import
Tourteau d'arachide	50%	Import / Guinée
Tourteau de coton	?	Import
Méthionine	50%	Import
Lysine	50%	Import
Blé	33%	Import
Huile de palme	11%	Guinée
Soja graine	6%	Import
Farine de poissons	6%	Import

Figure 10. Matières premières les plus utilisées dans la fabrication artisanale de provende et origine prépondérante (Auteurs, 2024)

Les matières premières agricoles les plus importantes pour la ration et produites en Guinée (en vert et en gras dans le tableau ci-dessus) sont décrites à la suite.

2.4.1. Maïs

La production de maïs en Guinée joue un rôle important, tant pour la consommation humaine que pour l'alimentation animale. Le maïs destiné aux humains est soit vendu frais, soit séché puis réduit en farine. Pour l'alimentation animale, le maïs est séché le plus souvent.

Le principal bassin de production est la région de Kankan, en Haute Guinée, qui concentrerait plus de la moitié des surfaces cultivées et de la production nationale d'après les dernières statistiques de l'INS (INS, 2023)²⁵. D'après nos entretiens avec les acteurs de la filière, dont le RENAM, les autres zones principales de production et/ou avec des dynamiques de développement importantes sont Mandiana, Siguiri, Lola, Dabola, Dinguiraye, Mamou, Labé, Dubreka, Boffa, Boké et Forécariah.

²⁵ INS, 2023. *Annuaire statistique 2022*. 410 p.

Les principaux flux intérieurs vont des zones à forte production / faible consommation, qui parviennent à dégager des surplus (Mandiana et Lola par exemple), vers les grands centres urbains de consommation (Conakry, Labé, Kindia, Nzérékoré et Kankan). A la fois point d'agrégation, de vente en gros et de vente au détail de maïs, la ville de Kankan apparaît comme une plaque tournante du commerce de maïs en Guinée (cf. Figure 11). Les négociants de Kankan et d'autres marchés importent et exportent du maïs depuis/vers les pays voisins, en fonction de la saison agricole (USAID, 2015). Du maïs est échangé au niveau des frontières avec le Mali et la Côte d'Ivoire, de façon très peu contrôlée, via les marchés transfrontaliers de Siguiri, Sinko et Lola notamment.

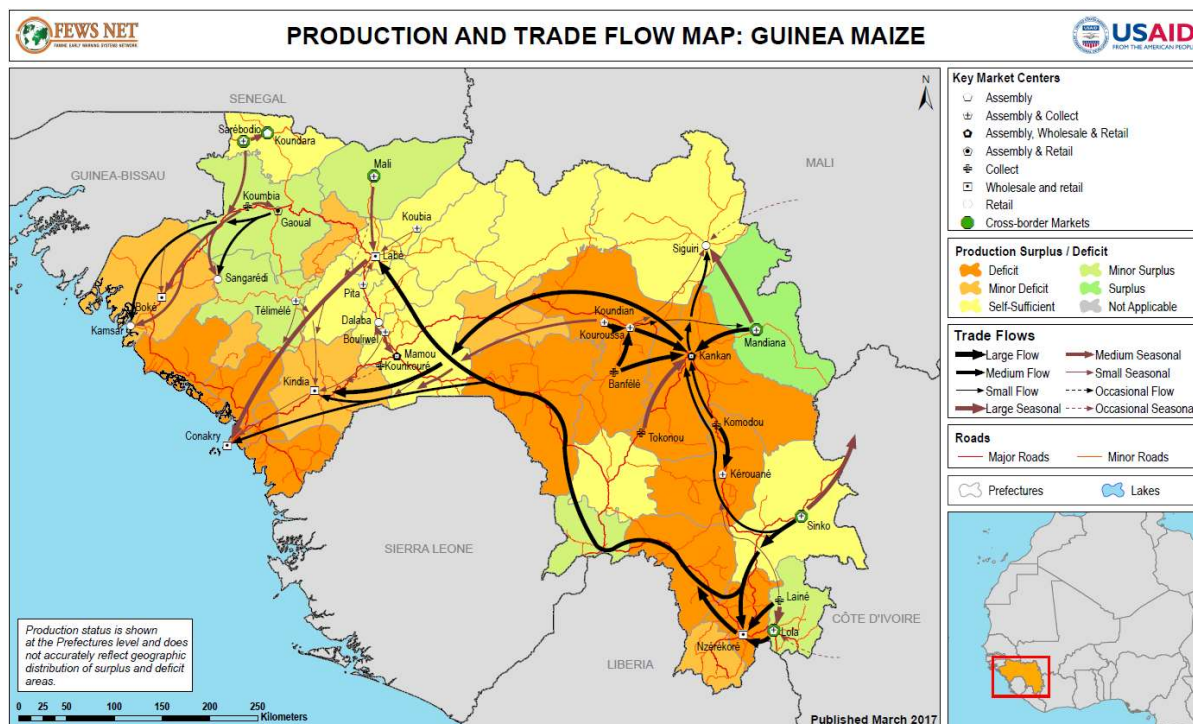


Figure 11. Production et principaux circuits de commercialisation du maïs en Guinée (FEWS NET, 2017)

D'après les données issues des évaluations annuelles des campagnes agricoles et rapportées par l'INS, le rendement moyen aurait connu une augmentation régulière au cours des dix dernières années, passant de 1 t/ha en 2015 à 3,2 t/ha en 2022 (INS, 2023). Ces chiffres sont suspects, notamment au vu des données sur les superficies cultivées : les surfaces en maïs auraient évolué nettement à la baisse ces dernières années au niveau national (moins 63% entre 2015 et 2022), bien qu'on note une augmentation des surfaces dans la région de Kankan (cf. Figure 12). D'après l'INS, la production nationale de maïs aurait dépassé 800 000 tonnes par an à partir de 2019, pour atteindre environ 870 000 tonnes en 2022.

Région	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Boké	63 079	50 737	40 809	32 824	26 402	21 236	17 080	13 738
Faranah	82 947	68 571	56 687	46 862	38 740	32 026	26 476	21 887
Kankan	93 818	99 560	105 654	112 121	118 984	126 267	133 995	142 197
Kindia	8 951	6 848	5 239	4 008	3 066	2 346	1 794	1 373
Labe	139 477	119 837	102 962	88 463	76 006	65 304	56 108	48 207
Mamou	60 614	52 278	45 089	38 888	33 541	28 928	24 950	21 519
Nzérékoré	109 939	84 384	64 769	49 713	38 157	29 288	22 480	17 254
Guinée	713 436	620 559	539 773	469 504	408 383	355 218	308 975	266 175

Figure 12. Evolution des superficies (ha) cultivées en maïs, par région (INS, 2023)

Les séries statistiques fournies par la FAO, qui distinguent le maïs grain du maïs « vert » (récolté frais pour l'alimentation humaine), fournissent les moyennes suivantes pour le maïs grain sur la période 2019-2023 : une superficie récoltée de 567 000 ha pour un rendement

légèrement inférieur à 1,5 t/ha, soit une production annuelle moyenne autour de 830 000 tonnes.²⁶ Ces séries suggèrent une tendance à la hausse de la production, tirée par un accroissement des surfaces récoltées (de l'ordre de 22% entre 2019 et 2023), tandis que la productivité reste stable.

La production de maïs en Guinée repose essentiellement sur de petits exploitants familiaux, qui utilisent principalement des outils manuels ou la traction animale pour le labour, reflétant le caractère extensif et peu mécanisé de l'agriculture guinéenne. Malgré la prédominance d'une agriculture d'autosubsistance familiale, on note, dans le cas du maïs, une tendance vers le développement d'une culture commerciale sur de plus grandes surfaces, destinée à l'alimentation animale (volailles, mais également porcs) et qui bénéficie de l'appui de plusieurs projets de développement financés par les bailleurs internationaux (cf. Annexe 3).

Le développement de la filière est néanmoins freiné par plusieurs défis structurels et techniques. Un problème majeur réside dans le séchage et la conservation des récoltes. La récolte, qui coïncide avec la saison des pluies, rend difficile l'obtention d'une teneur en eau optimale de 13 à 15%, indispensable pour une bonne conservation. Cette humidité favorise le développement de mycotoxines (dont l'aflatoxine), causant des pertes importantes, tandis que le séchage partiel au champ expose les récoltes aux ravageurs.

Par ailleurs, seuls 2% des producteurs utilisent des intrants extérieurs tels que des semences améliorées et des engrais minéraux, en raison de leur coût élevé et d'un réseau de distribution peu développé. La plupart des producteurs recyclent les semences de l'année précédente plutôt que d'acheter des semences sur le marché (USAID, 2015). En l'absence de conseil agricole pour promouvoir des pratiques d'intensification durable des cultures de maïs, la productivité et la résilience face aux aléas climatiques demeurent faibles. À cela s'ajoute un manque d'organisation des producteurs, souvent isolés, ce qui complique l'accès aux intrants, aux financements et aux marchés.

Il n'existe pas de données statistiques permettant d'estimer la part de la production de maïs utilisée pour l'alimentation animale. Les bilans alimentaires de FAOSTAT pour la catégorie « maïs et produits du maïs » indiquent néanmoins un volume moyen annuel de 500 000 tonnes à destination des aliments pour animaux sur la période 2019-2022, ce qui serait équivalent à 60% de la production nationale et paraît donc élevé. Ces chiffres tendent à contredire la perception des acteurs locaux de la filière avicole, selon lesquels la production nationale de maïs serait à peine suffisante pour couvrir la consommation humaine.

Pour les fabricants d'aliments, le maïs constitue l'ingrédient principal de la ration, représentant 50 à 65% de celle-ci selon le type d'élevage et le stade physiologique des sujets. Selon les enquêtes, les prix du maïs varient en fonction des saisons, passant en moyenne de 3 400 GNF/kg (soit 360 € la tonne) pendant la saison sèche à 4 400 GNF/kg (460 €/t) durant la saison des pluies, soit une augmentation de près de 30%. La majorité des fabricants s'approvisionnent auprès d'intermédiaires-grossistes et recourent à l'achat à crédit ou au crédit informel pour financer leurs achats.

Le maïs utilisé par les fabricants artisanaux provient majoritairement de Guinée, bien que certains s'approvisionnent également via des importateurs maliens ou ivoiriens. D'après l'enquête, les volumes achetés se situent entre 1 et 5 tonnes par semaine pour la moitié des fabricants artisanaux ; la consommation moyenne actuelle serait de 5-6 tonnes par semaine par provenderie en incluant les plus grosses unités (jusqu'à un maximum d'environ 100 tonnes par semaine en 2024 pour le plus gros opérateur actuel). Face aux difficultés d'approvisionnement en maïs de qualité, certains fabricants et aviculteurs investissent dans leur propre production. Un programme pilote mené par la FAO, qui cible trois bassins de production (Lola, Coyah et Labé) tente de les y encourager. L'enquête n'a pas permis de confirmer que certains fabricants soient déjà devenus autosuffisants.

²⁶ <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>

D'autres initiatives que celle de la FAO émergent pour tenter d'augmenter la production locale de maïs à destination de l'alimentation animale (cf. Annexe 3). C'est notamment l'un des axes majeurs de la stratégie du RENAM, réseau national créé en 2020 afin de regrouper les acteurs de la filière maïs. En appuyant des coopératives de producteurs, le RENAM vise à terme à atteindre une production de près de 500 000 tonnes par an sur 80 000 ha (avec des rendements moyens espérés de 6,2 t/ha). Le réseau est également à la recherche de financements pour aménager cinq centres de collecte du maïs (à Kankan, Dabola, Mamou, Pita et Dubreka) incluant chacun un dispositif de stockage, séchage et traitement du maïs.

2.4.2. Son de riz

Le riz est la principale céréale cultivée en Guinée. Il est produit dans différents agroécosystèmes, incluant les hautes terres, les bas-fonds, les plaines côtières et les zones de mangrove. Les systèmes de culture sont donc variés : riziculture pluviale sur brûlis en Moyenne Guinée, cultures associées de coteaux et riziculture de mangrove en Guinée Maritime, riziculture de plaine inondable en Haute Guinée, riziculture de bas-fonds en Guinée Forestière, etc.

En l'espace de sept ans, entre 2015 et 2022, les bassins rizicoles en Guinée semblent avoir connu une évolution significative, si l'on en croit la répartition des surfaces cultivées par région fournie par l'INS (cf. Figure 13). Certaines régions, telles que Nzérékoré et Boké, auraient vu leurs surfaces rizicoles divisées par deux, tandis que Kindia a enregistré une réduction d'un facteur 1,5. En revanche, Kankan se distingue comme la seule région ayant considérablement augmenté sa superficie rizicole entre 2015 et 2022, avec une progression notable de 70% (INS, 2023). On peut néanmoins douter de la fiabilité de ces données statistiques. A titre d'exemple, les plaines côtières de Guinée Maritime connaissent depuis quelques années un développement rizicole notable, en raison de conditions agroécologiques favorables et de la proximité des grandes agglomérations du pays (Conakry, Kindia et Coyah), ce qui ne se reflète pas dans les statistiques de l'INS.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Boké	267 304	238 906	213 526	190 842	170 568	152 447	136 252	120 302
Faranah	217 803	225 562	233 598	241 920	250 538	259 464	268 707	261 360
Kankan	292 748	317 783	344 958	374 457	406 479	441 240	478 973	513 255
Kindia	246 697	233 445	220 904	209 037	197 808	187 182	177 126	164 006
Labe	47 791	41 663	36 321	31 663	27 603	24 064	20 978	21 894
Mamou	79 308	70 177	62 098	54 948	48 622	43 024	38 070	31 137
Nzérékoré	459 056	417 082	378 945	344 296	312 815	284 212	258 225	224 429
Guinée	1 757 072	1 708 551	1 661 371	1 615 493	1 570 883	1 527 504	1 485 323	1 336 383

Figure 13. Evolution des superficies (ha) cultivées en riz, par région (INS, 2023)

Selon les données issues du recensement national de l'agriculture et de l'élevage (RNAE) 2020-2022, la production nationale de riz aurait atteint près de 3,2 millions de tonnes en 2022, pour un rendement moyen de 2,2 t/ha. Les séries statistiques de la FAO indiquent néanmoins des rendements plus faibles, de l'ordre de 1,5 t/ha sur la période 2020-2023.²⁷

Comme pour le maïs, la production de riz est en très grande partie issue d'exploitations familiales paysannes travaillant sur des superficies souvent inférieures à un ou deux hectares. Selon l'enquête agricole menée par l'ANASA en 2015²⁸, la modernisation des pratiques culturales reste limitée. Seuls 30% des surfaces rizicoles bénéficient de traitements phytosanitaires, et des engrais sont appliqués sur seulement 15% de ces terres. En termes de préparation des sols, le labour manuel domine avec 70% des surfaces rizicoles concernées, contre 7% en traction attelée et 23% par des engins motorisés.

²⁷ <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>

²⁸ ANASA, 2015. *Rapport général de l'enquête agricole. Campagne agricole 2014-2015*. 105p.

Le développement rizicole en Guinée est notamment freiné par un accès limité aux financements. Les agriculteurs ne disposent au mieux que de prêts informels, sans mécanismes alternatifs telles que la location d'équipements ou des assurances agricoles (USAID, 2015). Cette contrainte financière se reflète dans le faible niveau d'investissement dans la riziculture (intrants, matériel, etc.).

La chaîne de valeur du riz en Guinée est principalement constituée de petits exploitants agricoles, qui auto-consomment une partie de leur production. Le reste de la production transite soit par des organisations de producteurs ou groupements d'intérêt économique (GIE), soit par des commerçants collecteurs de paddy, pour atteindre, après étuvage et décorticage, les détaillants en riz (USAID, 2015). Le paddy qui est commercialisé par les petits producteurs est vendu à des collecteurs, qui approvisionnent à leur tour les unités d'étuvage, en majorité des petites entreprises artisanales, dans lesquelles les femmes jouent un rôle prépondérant.

Le son de riz est un sous-produit du décorticage du paddy. Il existe peu de rizeries de grande capacité en Guinée. Plusieurs unités industrielles ont été installées au cours des dernières années, notamment en Guinée Maritime, mais fonctionnent en-deçà de leurs capacités de traitement par manque d'approvisionnement en riz étuvé (THAUNAY & CRUZ, 2022)²⁹. Le décorticage du riz paddy est en large partie assuré par de petites unités artisanales, réparties sur l'ensemble du territoire (cf. Figure 14). Ces unités sont généralement équipées de décortiqueurs Engelberg, dont le taux d'usinage peut atteindre 65% pour du riz étuvé et qui permettent d'extraire 10 à 15% de son de riz. On peut ainsi estimer la production nationale actuelle à environ 400 000 t de son de riz. Selon DIALLO (2018)³⁰, la région de Kankan est la plus grande zone de production de son de riz. Une bonne partie du son est néanmoins exportée vers le Mali.

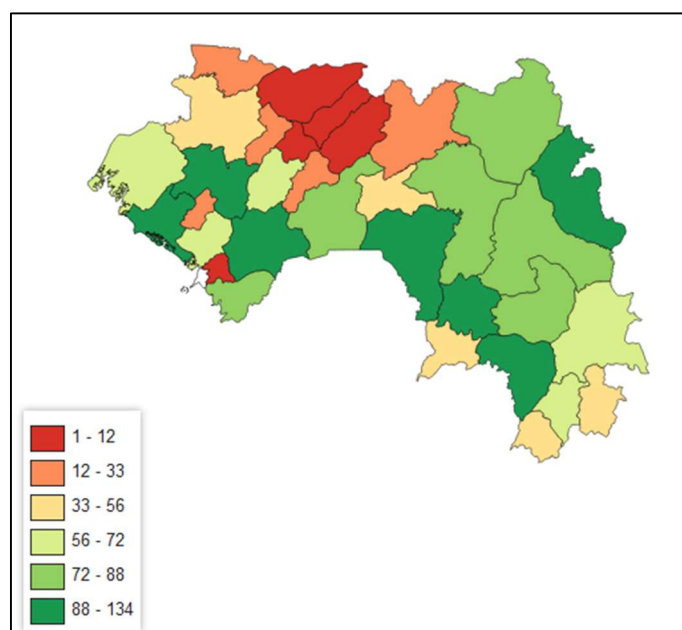


Figure 14. Nombre de décortiqueurs à riz par préfecture (ANASA, 2022)³¹

Le son de riz, qui entre dans la ration pour volaille, est un substitut du son de blé. Selon les enquêtes, les prix du son de riz varient en fonction des saisons, passant en moyenne de 600 GNF/kg (soit 63 €/t) pendant la saison sèche à près de 850 GNF/kg (89 €/t) durant la saison des pluies. Le son de riz est moins cher que le son de blé (dont le prix est actuellement

²⁹ THAUNAY P. et CRUZ J.-F., 2022. *Projet d'appui aux systèmes d'activités rizicoles en territoire de mangrove (SARITEM). Amélioration d'équipements post récolte (usinage et étuvage)*. 75p.

³⁰ DIALLO I., 2018. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Rapport de mission*. 30p.

³¹ ANASA, 2022. *Infrastructures socio-économiques relatives à l'agriculture*. Données publiées le 30 août 2022 sur le site <https://guinea.opendataforafrica.org>

autour de 2 000 GNF/kg) mais sa production saisonnière (moindre disponibilité) et les difficultés de stockage et conservation rendent parfois complexe son utilisation dans la ration. Contrairement au maïs, le son de riz s'achète principalement sur le marché local, directement au niveau des unités de décorticage ou auprès des vendeurs de riz. Les quantités utilisées par les fabricants artisanaux sont de l'ordre de quelques dizaines ou centaines de kilos par semaine, en fonction de la demande en aliments et de la nécessité ou non de remplacer le son de blé par du son de riz.

2.4.3. Tourteau de palmiste

La production de palmier à huile en Guinée varie selon les saisons et les zones géographiques. Elle est caractérisée par deux grandes périodes : une haute saison, marquée par une surabondance de régimes entre février et juillet (avec des pics distincts selon les régions – mars à mai en Guinée Forestière et avril à juin-juillet en Guinée Maritime), et une basse saison, durant laquelle la rareté des régimes intensifie la concurrence.

Le pays dispose d'un vaste patrimoine de palmeraies, dont l'étendue varie selon les estimations. Selon un rapport de l'IRAM en 2017, la Guinée compte environ 306 700 ha, majoritairement situés en Guinée Forestière (266 700 ha contre 40 000 ha en Guinée Maritime).



Figure 15. Carte des zones de production d'huile de palme (AMALI, 2021)³²

Co-produit de la trituration, le tourteau de palmiste est un résidu solide obtenu après extraction de l'huile à partir des graines / noyaux du fruit du palmier à huile. La SOGUIPAH (Société Guinéenne du Palmier à Huile et d'Hévéa), située dans la préfecture de Yomou, en Guinée Forestière, est la principale agro-industrie du secteur. Elle gère une plantation industrielle de 2 500 ha, une unité de production d'huile rouge d'une capacité de 10 tonnes par heure et une savonnerie. Elle exploite également 2 400 ha à Kolenten en Guinée Maritime, dont 325 ha ont été plantés. En complément, elle collabore avec des exploitations familiales, encadrant 1 700 ha de plantations en Guinée Forestière. Ses productions principales incluent de l'huile

³² AMALI, 2021. *Etude de la filière palmier à huile en Guinée Maritime*. 116p.

de palme brute (CPO) et de l'huile de palmiste. En 2015, sa production d'huile de palmiste était estimée à 300 t/an (AMALI, 2021), soit un volume équivalent de 300-320 tonnes de tourteau de palmiste.

Il existe également une multitude d'ateliers artisanaux d'extraction de l'huile de palme et de palmiste en Guinée Forestière et dans certaines préfectures de la Basse Guinée (Boké, Boffa, Fria, Dubréka), qui génèreraient également des quantités importantes de tourteau de palmiste (DIALLO, 2018). Certains des fabricants artisanaux interrogés s'approvisionnent auprès de ces petites unités.

Le tourteau de palmiste est utilisé pour l'alimentation des volailles mais également dans la formulation d'aliments pour ruminants et porcs. Une récente étude estime la disponibilité de tourteau de palmiste pour l'alimentation animale en Guinée Forestière selon les saisons, sans quantifier les volumes disponibles (cf. Figure 16).

Préfectures	Disponibilité du tourteau de palmiste		Prix d'achat (GNF) Sac de 50 kg		Observation
	Saison sèche	Saison pluvieuse	Saison sèche	Saison pluvieuse	
N'Zérékoré	+++++	+++	80 000	100 000	Zone de Grandes plantations de palmier à huile
Yomou	+++++	+++	80 000	100 000	Zone de grandes plantations de palmier à huile
Lola	+++	++	90 000	115 000	Zone de petites plantations de palmier à huile
Beyla	++	+	105 000	120 000	Plantation de palmier à huile très rare. Le tourteau de palmiste est acheté dans les préfectures voisines productrices d'huile de palmiste
Macenta	+++++	+++	80 000	100 000	Zone de Grandes plantations de palmier à huile
Guéckédou	+++++	+++	80 000	100 000	Zone de Grandes plantations de palmier à huile

Source : nos enquêtes (2022)

Légende : +++++ disponible en grande quantité ; +++ disponible ; ++ disponible à faible quantité ; + rare

Figure 16. Estimation de la disponibilité en tourteau de palmiste en Guinée Forestière (Kpoghomou et al, 2023)³³

D'après les enquêtes menées auprès des fabricants, les prix varient au long de l'année et d'une région à l'autre, selon la proximité avec les agro-industries. Les prix moyens vont de 1 050 GNF/kg (110 €/t) en période de forte production à 1 350 GNF/kg (140 €/t) en période creuse. Dans la plupart des cas, les volumes utilisés par les fabricants artisanaux sont inférieurs à 1 tonne par semaine.

2.4.4. Tourteau d'arachide

L'arachide est cultivée dans tout le pays, mais l'essentiel de la production (90% des volumes produits) est concentré dans trois bassins, en Basse Guinée (Kindia, Boké et Telimélé), Haute Guinée (Dabola, Kouroussa et Dinguiraye) et Moyenne Guinée (Gaoual, Koundara et Mali), où elle constitue souvent la principale culture de rente.

Le rendement moyen est estimé autour de 1 t/ha, ce qui se situe dans la moyenne ouest-africaine. Ce rendement pourrait être sensiblement amélioré, compte tenu des conditions agroécologiques favorables dans les principaux bassins, avec des semences de qualité et un meilleur respect des itinéraires techniques.

La production d'arachide était estimée, en 2018, entre 400 000 et 450 000 t/an (SALVATERRA, 2018)³⁴. La production actuelle est mal connue. Elle aurait progressé par

³³ KPOGHOMOU I. et al., 2023. *Sous-produits agro-industriels et résidus de récoltes consommés par les aulacodes en Guinée forestière*. 15 p.

³⁴ SALVATERRA & EGIS, 2018. *Etude de faisabilité d'un projet de développement agricole du bassin arachidier de Dabola en Guinée*. 93p.

extension des superficies, rendue possible par la faible pression foncière dans les principaux bassins et par l'usage des herbicides qui se généralise et réduit les temps de travaux. Les données de l'INS indiquent une production nationale supérieure à 1,8 million de tonnes en 2022 (INS, 2023). D'autres sources mentionnent une production actuelle de l'ordre de 0,8 à 1 million de tonnes³⁵.

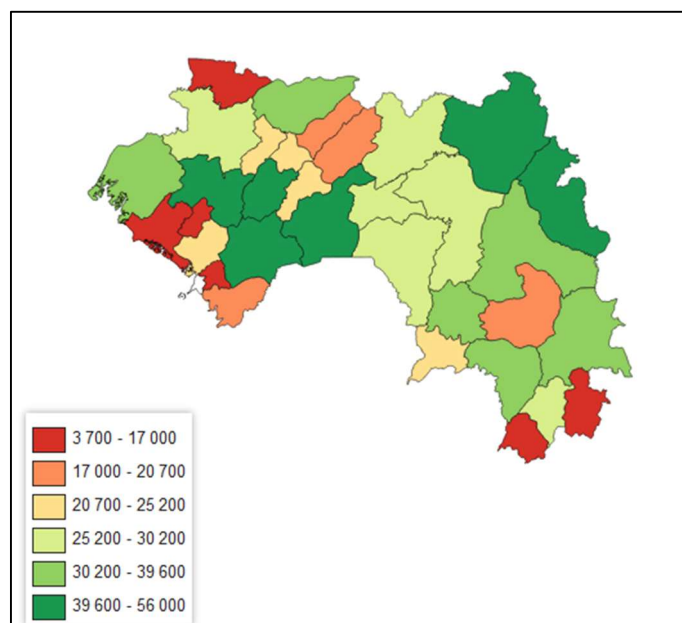


Figure 17. Nombre de ménages producteurs d'arachide par préfecture (ANASA, 2022)³⁶

Relancée en 2015 après une vingtaine d'années d'arrêt, l'huilerie de Dabola, dans le bassin arachidier du même nom, a une capacité de production de 50 000 tonnes d'arachide-coque par an. Elle fonctionne néanmoins à très bas régime, notamment à cause de difficultés de financement pour pouvoir approvisionner régulièrement l'usine en arachide. Un nouveau plan de relance a été établi en 2024.

Faute de statistiques fiables, il n'est pas possible d'estimer le volume d'arachide transformé en huile en Guinée et donc par extension le volume de tourteau disponible. A l'image de la faible transformation de l'arachide guinéenne, les volumes de tourteau actuellement disponibles sont probablement faibles.

D'après les enquêtes menées auprès des fabricants, l'essentiel du tourteau d'arachide utilisé est importé du Sénégal. Une très faible part des fabricants s'approvisionne en Guinée en raison de l'offre limitée. L'un des principaux fabricants d'aliment pour volaille a récemment investi dans une presse à huile pour la production de tourteaux d'arachide et de soja, utilisés dans ses formulations. Pour le tourteau guinéen, il semble qu'il n'y ait pas de variation saisonnière des prix, stabilisé autour de 7 000 GNF/kg, soit environ 735 € la tonne de tourteau. En comparaison, le prix du tourteau importé du Sénégal semble légèrement moins élevé, variant de 5 900 à 6 900 GNF/kg en moyenne en fonction de la saison. Quelle que soit la provenance, les quantités utilisées par les fabricants artisanaux dépassent rarement 1 tonne par semaine.

³⁵ Article infospremieres.com : Dabola, l'usine de production d'huile reprend les travaux. Mise à jour le 19 octobre 2024.

³⁶ ANASA, 2022. Types de cultures pratiquées par les ménages agricoles. Données publiées le 30 août 2022 sur le site <https://guinea.opendataforafrica.org>

3. Etat des lieux de la fabrication d'aliments pour volaille en Guinée

3.1.1. Schéma de structuration de la sous-filière aliments

La filière de l'alimentation pour volaille en Guinée repose sur trois maillons principaux (cf. Figure 18). Le premier concerne principalement les agriculteurs, qui fournissent les matières premières agricoles nécessaires à la fabrication des aliments. Ces matières premières proviennent soit de productions locales en Guinée (principalement le maïs et le son de riz), soit de la sous-région (maïs et tourteau d'arachide notamment), ou encore de l'international, notamment pour le soja. Outre les agriculteurs, ce maillon de la production de matière première inclut également des pêcheurs (guinéens ou de pays voisins), des collectrices de coquillages, ainsi que des entreprises agroindustrielles (sons de blé produits en Guinée à partir du blé d'importation, huiles et tourteaux produits essentiellement dans la sous-région et à l'international). On peut ajouter à ce maillon les entreprises de nutrition animale, basées en Europe, qui fournissent les prémix et acides aminés.

Le second maillon est constitué des commerçants, qui jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement en matières premières. Certains se spécialisent dans l'importation, tandis que d'autres se positionnent comme relais entre les agriculteurs guinéens et les fabricants d'aliments. Il arrive aussi que les producteurs locaux de matières premières (agricoles ou autres) vendent directement aux fabricants de provende, sans passer par des intermédiaires. Pour les concentrés, prémix et additifs, les entreprises qui assurent leur importation et distribution aux éleveurs sont souvent également impliquées dans la fabrication d'aliments ; elles étaient au nombre de 7 en 2023, chacune en lien avec une ou plusieurs entreprises de nutrition animale (ARI, 2024).

Le troisième maillon est constitué des producteurs d'aliments pour volaille. Ceux-ci se répartissent en trois catégories distinctes : les fabricants semi-industriels, les fabricants artisanaux et les éleveurs qui autoproduisent leur aliment (cf. la typologie détaillée en section 3.1.2). A l'exception d'un fabricant semi-industriel, qui produit aussi des granulés, toute la production d'aliments pour volaille se fait actuellement sous forme de farines.

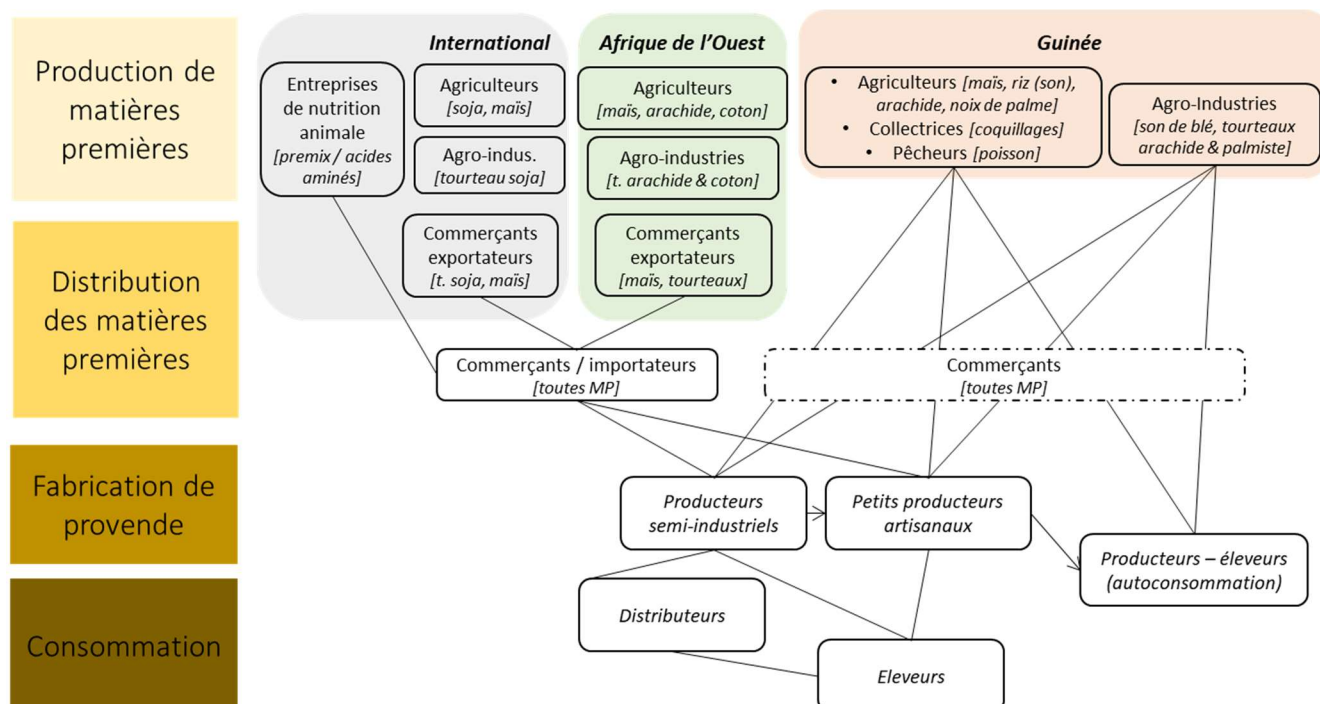


Figure 18. Schéma de la sous-filière aliments pour volaille en Guinée (Auteurs, 2024)

Une partie des producteurs semi-industriels, mais aussi certains producteurs artisanaux, sont également engagés dans l'élevage, notamment dans la filière de la ponte, ainsi que la vente

de produits vétérinaires et/ou de matériel d'élevage. L'enquête montre que cette diversification des activités est très fréquente parmi les fabricants de l'intérieur du pays. Certains gros fabricants ont même intégré des activités de couvoir, témoignant d'une stratégie d'intégration verticale. Cette approche vise à contrôler l'amont de la filière, en maîtrisant non seulement la production des aliments pour volaille, mais aussi les autres maillons critiques comme la reproduction et l'élevage. L'objectif est double : réduire les coûts de production en limitant la dépendance aux intermédiaires, et assurer une meilleure qualité des intrants, facteur essentiel pour la réussite de l'aviculture, où la qualité des aliments et des souches a un impact direct sur la productivité et la rentabilité des élevages. Cette stratégie d'intégration permet ainsi aux acteurs de mieux contrôler l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant des standards de qualité tout en optimisant les marges.

Les agro-industries, notamment les moulins et les distilleries, cherchent également à se positionner dans la filière en tant que producteurs d'aliments pour animaux d'élevage (volailles mais également bovins, caprins, etc.). En effet, ces acteurs ont à disposition d'importants volumes de sous-produits de leurs industries comme le son de blé, et jouissent d'importantes capacités d'investissement.

Figure 19. L'usine d'alimentation animale des Grands Moulins de Conakry



Les Grands Moulins de Conakry (GMC) ont été créés en 2012, sur capitaux guinéens, renforcés par des partenariats avec des investisseurs internationaux. L'entreprise s'est d'abord spécialisée dans la production de farine de blé destinée à la consommation humaine, devenant rapidement un acteur clé du secteur agroalimentaire en Guinée. En 2018, GMC a pris un nouveau tournant stratégique en diversifiant ses activités vers le secteur de l'alimentation animale. L'objectif est de produire de l'aliment complet en quantités importantes et en conditions sanitaires contrôlées, en apportant en parallèle des services de conseil aux éleveurs. Une unité de fabrication d'aliments entièrement automatisée d'une capacité de production de 240 t/jour a été installée mais n'est pas encore opérationnelle. Les autres infrastructures (non utilisées à ce jour) incluent un silo pour le maïs d'une capacité de 6000 t et un magasin de stockage de l'aliment d'une capacité de 1000 t. L'équipement permettrait de produire l'aliment sous différentes formes (farine, granulés, miettes).

A ce jour, la production n'a pas encore démarré, notamment du fait d'un marché jugé encore immature et d'un environnement économique et fiscal défavorable, notamment concernant les conditions d'importation de maïs et de soja.

3.1.2. Typologie des fabricants et capacités de production

D'après les données d'enquêtes, la typologie des fabricants d'aliments pour volaille peut être structurée en quatre grandes catégories selon les volumes produits et les moyens de production (mécanisation des chaînes de production, masse salariale, etc.), dont les trois principales catégories suivantes, qui sont actuellement opérationnelles :

- 1) **Producteurs semi-industriels** : ces fabricants, au nombre de trois actuellement, produisent des volumes moyens et ont investi dans des équipements partiellement mécanisés. Le processus de production inclut des machines pour le mélange, le broyage, et parfois l'extrusion, ce qui améliore la qualité et l'homogénéité des aliments produits. Ces fabricants disposent d'espaces de stockage conséquents, où des règles sanitaires basiques sont respectées, et généralement d'une petite flotte de véhicules pour l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement des produits finis. Ils ciblent les marchés locaux et régionaux et approvisionnent une grande partie des élevages commerciaux, en particulier les plus grands. Ils proposent essentiellement des formules standards d'aliments complets, sous forme de farines, mais aussi, pour

l'un d'entre eux, de granulés. Ils revendent également des concentrés et prémix importés aux autres fabricants et aux éleveurs.

- 2) **Petits producteurs artisanaux** : ces fabricants, dont la taille des structures est variable, produisent des volumes limités d'aliments pour volaille, généralement destinés à des élevages commerciaux de taille modeste. Leur chaîne de production est peu mécanisée, voire manuelle en ce qui concerne le mélange des matières premières, avec des équipements basiques comme des moulins à moteur thermique (voir photos en Annexe 2). Les conditions de stockage sont généralement médiocres, tant en ce qui concerne les matières premières que les produits finis. La formulation des aliments est souvent basique, reposant sur des ingrédients disponibles localement. Il existe néanmoins au sein de cette catégorie des fabricants qui tendent vers la catégorie 1 grâce à des investissements récents ou en cours dans des équipements mécanisés (mélangeurs) et de nouveaux espaces de stockage. Une partie d'entre eux pratique aussi l'achat-revente de matières premières.
- 3) **Éleveurs-producteurs (autoproduction)** : ces éleveurs fabriquent eux-mêmes une partie des aliments pour leurs volailles. Ils achètent la matière première en partie auprès des petits producteurs artisanaux et directement aux agriculteurs, puis la transforment pour leur propre usage. Leur chaîne de production est généralement peu mécanisée, bien que certains puissent utiliser des équipements simples comme des broyeurs et des mélangeurs pour préparer les rations. Cette catégorie d'éleveurs optimise ses coûts en intégrant la production alimentaire à son activité d'élevage. Selon l'enquête menée auprès des éleveurs, près de 70% des éleveurs de poules pondeuses ont recours à l'autoproduction d'aliments.

Il faut également mentionner les **producteurs industriels**, qui existent en Guinée (deux unités) mais dont les équipements n'étaient pas encore en fonctionnement au moment de cette étude, notamment du fait d'un marché jugé pour le moment immature et d'un environnement économique et fiscal peu favorable. Ces acteurs sont capables de produire de très grandes quantités d'aliments pour volaille grâce à des infrastructures fortement mécanisées. Leurs chaînes de production sont automatisées, incluant des systèmes de dosage précis, des unités de broyage, de mélange et de conditionnement sophistiqués. Ces fabricants cherchent à répondre aux besoins d'élevages de grande envergure et aux marchés commerciaux nationaux, avec une attention particulière à la qualité nutritionnelle, à la régularité des approvisionnements et à l'application de règles sanitaires strictes.

Les différentes catégories de fabricants d'aliments sont présentées dans la Figure 20.

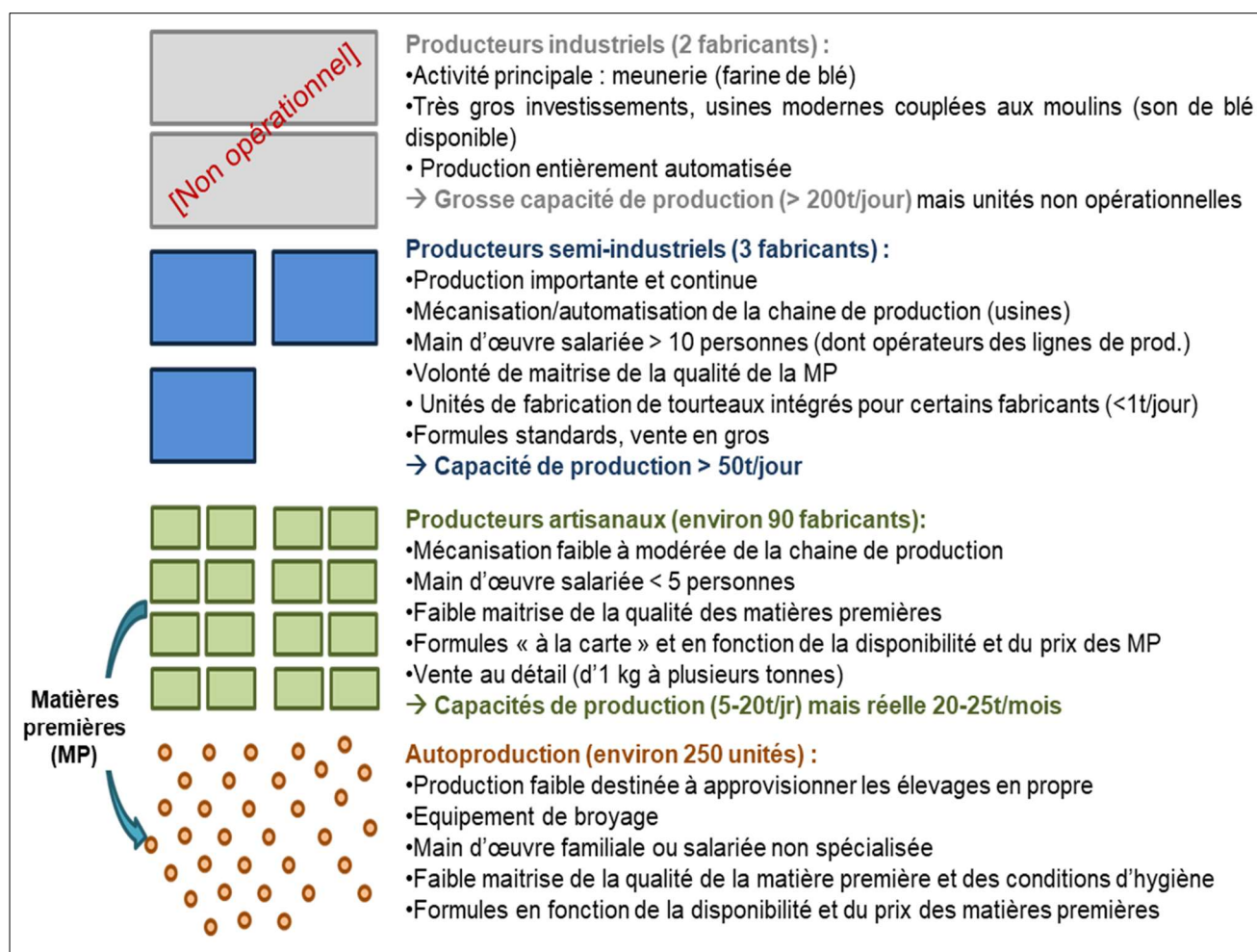


Figure 20. Typologie des fabricants d'aliments pour volaille en Guinée (Auteurs, 2024)

La plupart des fabricants rapportent qu'ils ne produisent actuellement pas à pleine capacité. La conjoncture actuelle, marquée par la grippe aviaire, la diminution du nombre de producteurs et la hausse des prix des matières premières, a fortement réduit la demande d'aliments pour volaille. En 2023, la production cumulée des trois plus gros opérateurs (fabricants semi-industriels) était d'environ 1 300 tonnes d'aliment par mois, soit 15 600 t/an, contre une capacité installée estimée à près de 55 000 t/an, soit un fonctionnement à moins de 30% de leur capacité en moyenne (calculs réalisés d'après ARI, 2024). D'après nos entretiens, la production des trois principaux fabricants du pays aurait encore diminué en 2024 pour descendre à moins de 900 t/mois. Les entretiens avec les fabricants artisanaux montrent que la plupart d'entre eux fonctionnent actuellement à moins de 20% de leur capacité.

3.1.3. Localisation des principaux sites de fabrication

Les principaux sites de production d'aliments pour volaille sont concentrés autour de Conakry et Kindia, en raison d'une part de la concentration des élevages intensifs dans ces zones, et d'autre part de leur proximité avec les ports facilitant l'accès aux matières premières importées, telles que les prémix, acides aminés essentiels et le soja. L'un des trois producteurs semi-industriels dispose de trois usines à Coyah, Labé et Kankan. Les deux autres ont chacun leur unité située à Coyah. L'un d'eux a un réseau de boutiques de distribution en région, dans les principales villes du pays.

Les producteurs artisanaux sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec une préférence pour les zones périurbaines des villes moyennes, généralement proches des régions productrices de maïs et non loin des élevages commerciaux de volailles.

En l'absence de données récentes de recensement des provenderies et des fermes avicoles, nous nous appuyons sur une estimation réalisée en 2018 dans le cadre d'une étude pour la FAO, qui dénombrait 97 fabricants d'aliment pour animaux - la plupart spécialisés dans l'aliment pour volaille - et 564 fermes avicoles (DIALLO, 2018). La Figure 21 permet ainsi d'avoir un aperçu de la répartition des élevages et fabricants d'aliment sur le territoire. Les chiffres sont toutefois à considérer avec précaution, notamment en raison de la probable disparition d'une grande partie des élevages suite à la crise de grippe aviaire de 2022 et/ou en raison de difficultés économiques. C'est en particulier le cas dans la région de Labé : DIALLO y recensait 126 fermes avicoles et 20 unités de fabrication d'aliment en 2018 ; nos échanges avec la DRAE en mai 2024 en préparation de l'enquête indiquaient qu'il n'y avait plus que 28 éleveurs de pondeuses et 6 fabricants d'aliment.

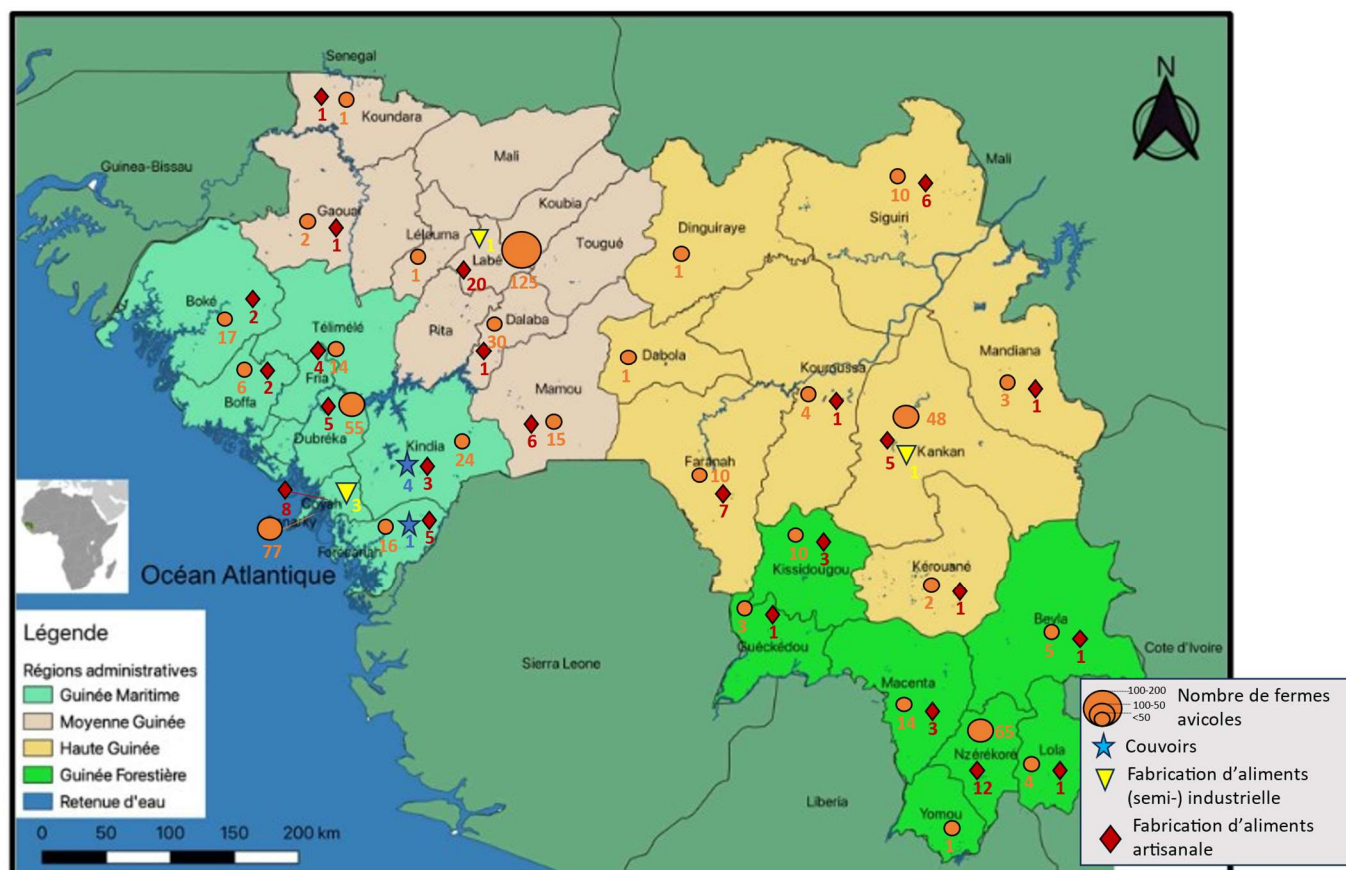


Figure 21. Carte des principaux sites de fabrication d'aliment pour volailles, fermes avicoles et couvoirs (DIALLO, 2018 ; Auteurs, 2024)

3.1.4. Réglementation actuelle de l'activité

En Guinée, la réglementation sur les aliments pour volaille est principalement encadrée par le Code de l'élevage et des produits animaux. Ce code, adopté par l'Assemblée Nationale le 3 juillet 2018, rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leurs produits et sous-produits, ainsi qu'à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale (L/2018/026/AN Loi portant Code de l'élevage et des produits animaux).

Figure 22. Extrait de la Loi portant Code de l'élevage et des produits animaux - L/2018/026/AN – Livre III – Chapitre 1 – Aliments pour animaux

Article 11 : Au sens du présent code, les aliments pour animaux comprennent les fourrages, les produits et sous-produits animaux destinés à l'alimentation animale et les autres aliments pour animaux, tous décrits par voie réglementaire.

Article 12 : Tous les aliments pour animaux industriellement produits sur place ou importés doivent subir des contrôles sanitaires et de qualité par les services compétents du ministère en charge de l'élevage avant leur mise sur le marché.

Article 13 : Les fabricants et distributeurs d'aliments pour animaux sont responsables de la qualité et de l'innocuité des aliments qu'ils mettent sur le marché.

Article 14 : Les conditions sanitaires de production, d'importation ou d'exportation, de transport, de stockage, de commercialisation, de contrôle sanitaire et de qualité des aliments pour animaux sont définies par voie réglementaire.

Article 15 : L'utilisation des hormones stimulant la croissance des animaux et des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans les aliments pour animaux est définie par voie réglementaire.

Article 113 : La mise à la consommation de tout aliment d'origine animale préjudiciable à la santé et impropre à la consommation humaine et à l'alimentation animale est interdite.

Paragraphe 10 : Infractions relatives à l'alimentation animale

Article 209 : Quiconque utilise des produits chimiques ou biologiques entrant dans la fabrication des aliments pour animaux, portant atteinte à la sécurité de la chaîne alimentaire, est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 1.000.000 à 30.000.000 de francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 210 : Quiconque étant responsable d'un établissement produisant, préparant, manipulant, entreposant ou cédant des substances entrant dans la fabrication des aliments pour animaux, des aliments composés pour animaux et des additifs qui peuvent être incorporés à ces aliments, est coupable de n'avoir pas enregistré ledit établissement est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Cette réglementation est globalement peu précise et contraignante. Elle n'est pas assortie de moyens (financiers, humains, etc.) concrets pour son application, notamment en ce qui concerne la mise en place de contrôles sanitaires et de qualité.

3.1.1. Principales contraintes rencontrées par la sous-filière

Contraintes sanitaires et de qualité

La faible qualité sanitaire de l'aliment est souvent relevée comme un obstacle important pour la filière avicole guinéenne, en raison des pertes qu'elle peut entraîner dans les élevages par la suite. Les contaminations possibles sont diverses (présence de salmonelles et autres bactéries, mycotoxines et autres moisissures) et peuvent se présenter à différents stades de la chaîne de valeur :

- Contamination des matières premières, en particulier lors de leur stockage et transport. C'est notamment le cas du maïs produit localement et des produits à base de poisson (poisson séché, résidus ou farine de poisson).
- Contamination au niveau des provenderies elles-mêmes, en raison de mauvaises conditions de stockage et/ou de manipulations peu hygiéniques, tant en ce qui concerne la matière première (par exemple lorsqu'elle est stockée en tas, à même le sol) que le produit fini.

Il n'y a pas de données disponibles sur la fréquence des cas de contamination des élevages par l'alimentation ni sur les mesures prises dans ces cas. Faute de moyens, les services

vétérinaires et sanitaires ne conduisent quasi jamais de missions de contrôle au niveau des provenderies.

La sous-filière ne dispose pas d'outils de contrôle et de traçabilité de la qualité des aliments. Les GMC possèdent un laboratoire d'analyse pour leur activité de meunerie, qui inclut des équipements permettant également l'analyse des aliments et matières premières pour l'alimentation animale. Les fabricants d'aliment pour volaille n'ont toutefois pas recours à ce service en raison du manque de confiance envers un opérateur privé qui leur apparaît comme un potentiel concurrent sur le marché de l'aliment. Seuls les fabricants semi-industriels et certains des plus gros fabricants artisanaux ont recours à des analyses bromatologiques, qu'ils réalisent généralement via les entreprises étrangères de nutrition animale avec lesquelles ils ont des accords commerciaux.

Contraintes d'accès aux matières premières

La quasi-totalité des fabricants interrogés mettent d'abord en avant la problématique de l'approvisionnement en matières premières, et en premier lieu en maïs. Ces difficultés sont liées d'une part à la faible disponibilité de maïs à certaines périodes de l'année (en période de soudure, avant la récolte de maïs) et à la hausse globale des prix (du maïs, mais aussi des autres matières premières). En outre, les plus petits fabricants, qui ont des capacités d'auto-financement et de stockage limitées, doivent faire face aux fortes fluctuations saisonnières des prix, ainsi qu'à un manque d'accès au crédit pour financer l'achat de matières premières. Face à ces difficultés, plus des deux tiers des fabricants enquêtés envisagent de se lancer dans la production de matières premières agricoles.

On note une forte dépendance aux importations pour certains ingrédients qui entrent dans les rations, notamment le tourteau de soja et les concentrés, prémix et additifs (lysine et méthionine). Comme pour les matières premières locales, il existe des risques de rupture d'approvisionnement. La stratégie des fabricants et des aviculteurs consiste donc à combiner différents ingrédients (par exemple, le poisson au soja et concentrés) ou à les substituer les uns aux autres en fonction de leur prix et disponibilité (cas des différents types de tourteaux).

Contraintes de marché

Le secteur de l'alimentation pour volaille en Guinée est structurellement restreint en raison de l'absence d'une industrie du poulet de chair. La conjoncture actuelle est également défavorable : l'épidémie de grippe aviaire a eu un impact majeur sur la filière avicole y compris la production d'aliments, qui a fortement baissé en 2022 et jusqu'à aujourd'hui. Parmi les fabricants artisanaux rencontrés à Coyah, par exemple, on observe une réduction par 10 du nombre de clients et des volumes produits suite à la crise de grippe aviaire. Certains fabricants d'aliment estiment aussi que l'interdiction d'importation des poussins de un jour en 2022 a indirectement affecté leur chiffre d'affaires en réduisant fortement la demande.

Une contrainte importante pour les fabricants est l'instabilité de la demande en aliments, à la fois intra-annuelle (en lien avec les pics et creux de la production avicole intensive à certains moments de l'année) et interannuelle (en lien avec les crises sanitaires ou économiques qui frappent la filière avicole). Ainsi, deux tiers des fabricants enquêtés mentionnent des difficultés pour écouler leur production.

Autres contraintes

L'accès à l'électricité est globalement satisfaisant et ne constitue pas une barrière majeure pour la fabrication d'aliment (ARI, 2024). Le mauvais fonctionnement du réseau électrique induit néanmoins des surcoûts de production dus à l'usage de groupes électrogènes (TERO, 2018). Les fabricants semi-industriels et certains des gros fabricants artisanaux sont connectés au réseau et disposent de groupes électrogènes de secours. Pour la majorité des fabricants artisanaux, la source énergétique des équipements est quasi-exclusivement le gasoil.

Le mauvais état du réseau routier contribue à renchérir le prix de l'aliment du fait du coût du transport lors de l'approvisionnement des unités de fabrication. Le transport représente 15% du prix du maïs rendu Conakry lorsqu'il vient de Guinée Forestière, et jusqu'à 30% pour du maïs en provenance du Mali ou de la Côte d'Ivoire. Inversement, à Nzérékoré, le coût des coquillages, de la farine de poisson, du son de blé ou des tourteaux de soja est beaucoup plus élevé qu'à Conakry (TERO, 2018).

La plupart des petits fabricants d'aliment manquent de capacité d'investissement. Malgré la présence de divers types d'institutions financières en Guinée (banques commerciales, institutions de microfinance, mutuelles d'épargne et de crédit, compagnies d'assurance, etc.), l'accès au crédit reste extrêmement rare pour ces entreprises, qui opèrent dans un secteur avicole jugé risqué et coûteux. Les taux d'intérêt des prêts sont trop élevés. Les systèmes financiers décentralisés et micro-crédits ne permettent pas de financer les investissements en immobilisation (TERO, 2018).

Par voie de conséquence, une grande partie des opérateurs de la sous-filière ne parviennent pas à financer l'achat de machines (par exemple, des convoyeurs et mélangeurs) et manquent d'espace de stockage ou de silos pour le maïs et les autres matières premières. Près de 90% des fabricants enquêtés souhaiteraient pourtant agrandir leur magasin de stockage. Cela ne concerne néanmoins pas les fabricants semi-industriels, qui disposent de capacités de stockage bien supérieures à leur production actuelle.

L'absence de mécanisme de gestion des risques dans le secteur avicole, qui permettrait aux éleveurs de relancer rapidement leur activité suite à des crises, affecte directement le niveau d'activité et la trésorerie des fabricants d'aliments. Ainsi, pour nombre d'entre eux, une partie de leurs clients éleveurs, endettés suite à la crise de grippe aviaire de 2022, n'ont pas remboursé leurs achats d'aliment à crédit.

Malgré la création de l'Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée (AFAPAG) en 2018, qui compte plus d'une centaine de membres en 2024 et rassemble des fabricants d'aliments, des accoueurs, des éleveurs, des techniciens et des vétérinaires, le secteur avicole souffre encore d'un manque de structuration, avec une multitude d'organisations professionnelles (OP), peu coordonnées entre elles et souvent coupées de leur base (notamment les petits fabricants et les éleveurs de l'intérieur du pays). Plusieurs thèmes de renforcement de capacité de ces OP, identifiés lors de la formulation du PEFFAG (TERO, 2018), restent d'actualité en 2024, tels que le développement d'une offre de services, la mobilisation de ressources internes, la définition d'une vision stratégique ou encore les méthodes de communication et de formation.

3.1.2. Prix et coût de l'aliment

Sur la base des prix moyens des matières premières relevés lors de l'enquête en juin 2024 et des rations types données aux pondeuses en Guinée, nous avons estimé leur coût pour la fabrication d'un aliment de ponte (Figure 23). Celui-ci correspond en moyenne à 86% de la consommation totale d'une pondeuse pendant son cycle de vie, d'après l'enquête auprès des éleveurs. Vu la faible production actuelle d'aliment pour poulet de chair, le calcul donne une bonne approximation des coûts de revient des matières premières des provenderies pour volaille en Guinée. Il fait apparaître un coût légèrement supérieur à 4 000 GNF par kilo d'aliment complet, soit environ 430 € la tonne. Le maïs constitue plus de la moitié de ce coût, suivi des tourteaux (20%) et du poisson (13%).

Matière première	Proportion de chaque ingrédient dans la ration	Quantité (kg) pour 1 tonne d'aliment	Prix moyen en juin 2024 (GNF/kg)	Coût (GNF)	Pourcentage du coût total
Maïs	60,00%	600	3 517	2 110 000	52%
Son de blé	8,95%	89,5	2 125	190 143	5%
Poisson*	10,00%	100	6 000	511 786	13%
Tourteau de soja	5,00%	50	9 464	473 182	12%
Tourteau d'arachide	5,00%	50	6 522	326 111	8%
Acides aminés essentiels**	0,55%	5,5	56 311	309 711	8%
Sel	0,25%	2,5	3 575	8 938	0%
Coquillages	10,00%	100	800	80 000	2%
Premix	0,25%	2,5	32 273	80 682	2%
Total	100,00%	1000		4 090 552	100%

Hypothèses : * poisson entier séché et résidus de poisson à parts égales ; ** lysine et méthionine à parts égales.

Figure 23. Coût actuel des matières premières pour la fabrication d'un aliment complet de ponte (Auteurs, 2024)

Selon l'enquête menée auprès des fabricants artisanaux d'aliments pour volaille, le prix de vente au client final se situe entre 4 500 et 5 000 GNF par kilogramme d'aliment complet. Il est surtout fonction du prix de la matière première et en particulier du maïs. Au niveau des fabricants semi-industriels, les prix sont généralement plus élevés (jusqu'à 6 500 GNF/kg), ce qui se justifie par une meilleure garantie de la qualité sanitaire et nutritionnelle du produit fini (formules standards, qui ne contiennent généralement pas de poisson séché ou déchets de poisson, et incorporent des concentrés de bonne qualité).

L'analyse des autres postes de dépense pour les petits fabricants, dans l'hypothèse d'une production actuelle d'une vingtaine de tonnes d'aliment par mois, montre que le coût des matières premières occupe de très loin la première place, puisque le total des autres charges n'atteint pas 10% du coût total, à environ 35 € par tonne (Figure 24).

Poste de dépense	Hypothèses utilisées	Coût estimé par tonne d'aliment complet (GNF)
Carburant	Consommation de gasoil : 1,5 litres/tonne Prix du gasoil : 12 000 GNF/litre	18 000
Maintenance & réparation du broyeur	600 000 GNF/mois en période de forte activité (production de 80 t/mois)	7 500
Amortissement du broyeur	Broyeur d'une valeur de 6 millions GNF, renouvelé tous les 4 ans pour un fonctionnement à 20 t/mois	6 250
Emballages	2000 GNF / sac de 50 kg	40 000
Transport des matières premières	Coût équivalent à environ 3% du prix	120 000
Main-d'œuvre salariée	3 manutentionnaires payés 450 000 GNF/mois	67 500
Loyer du bâtiment	1,5 million GNF/mois	75 000
Total des charges hors prix des matières premières pour une production de 20 tonnes d'aliment complet par mois		334 250

Figure 24. Estimation des coûts actuels de fabrication de l'aliment pour volaille hors matières premières pour un petit fabricant (Auteurs, 2024)

Les marges commerciales actuelles des fabricants d'aliment sont donc très faibles, même si l'enquête auprès des éleveurs fait apparaître des prix d'achat de l'aliment légèrement supérieurs à ceux déclarés par les fabricants, ce qui pourrait notamment s'expliquer par les coûts de transport éventuels jusqu'aux fermes et/ou les marges prélevés par des intermédiaires commerciaux entre certains fabricants et éleveurs (Figure 25).

Stade physiologique	Prix de l'aliment (en GNF / kg)	
	Poule pondeuse	Poulet de chair
Démarrage	5 550	7 980
Croissance	4 740	6 680
Ponte ou finition	4 915	5 380

Figure 25. Prix moyen d'achat des aliments pour volaille par les éleveurs enquêtés, par type d'aliment (Auteurs, 2024)

4. Identification des besoins et étude des potentiels agricoles et de fabrication

4.1. Les besoins en matières premières

Le cheptel villageois étant mal connu (races locales diverses, besoins alimentaires, pratiques d'élevage et durée des cycles de production, etc.), nous estimons ici uniquement les besoins des filières intensives, incluant le cheptel de poules pondeuses, poulets de chair et coquelets. En Guinée, les coquelets sont élevés pour la chair et bénéficient de rations alimentaires calibrées, au même titre que les élevages intensifs de poules pondeuses ou de poulets de chair. Leurs besoins alimentaires sont donc également pris en compte dans nos estimations.

Les besoins nutritifs varient selon le stade physiologique des volailles et les produits désirés (œufs ou chair). Pour les poulets et les poules pondeuses, on considère trois stades physiologiques principaux, auxquels sont associées trois formules de rations pour couvrir les besoins de base. D'après les enquêtes, la ration est souvent structurée comme suit pour les poules pondeuses :

	Proportion de chaque ingrédient dans la ration selon le stade physiologique		
	Démarrage	Croissance	Ponte
Maïs	65%	60%	60%
Son de blé	12%	15%	9%
Poisson	10%	8%	10%
Tourteau de soja	5%	5%	5%
Tourteau d'arachide	5%	5%	5%
Acides aminés essentiels*	0,6%	0,4%	0,6%
Sel	0,3%	0,3%	0,3%
Coquillages	2%	6%	10%
Premix	0,3%	0,3%	0,3%
Total	100%	100%	100%

*Lysine, méthionine, tryptophanes, thréonine, choline

Figure 26. Rations types pour poules pondeuses en Guinée (Auteurs, 2024)

Pour les poulets de chair, la ration est structurée à peu de choses près de la même façon :

		Démarrage	Croissance	Finition
Energie métabolisable (kcal/kg)	Fourchette	2 900 - 3 000	3 050 - 3 150	3 200 - 3 300
	Moyenne	2 950	3 100	3 250
Proportion de maïs dans la ration (%)	Fourchette	50-55%	55-60%	60-65%
	Moyenne	52,5%	57,5%	62,5%
Proportion de graisses dans la ration (%)	Fourchette	3-5%	5-6%	6-8%
	Moyenne	4,0%	5,5%	7,0%
Protéines brutes (soja + protéines animales) (%)	Fourchette	22-24%	20-22%	18-20%
	Moyenne	23%	21%	19%

Figure 27. Rations types pour poulet de chair ROSS 308 (Auteurs, 2024, d'après AVIAGEN, 2022)

D'après les enquêtes, la race de poule pondeuse la plus commune dans les élevages intensifs en Guinée est Isa Brown. Pour les poulets de chair, la souche Ross 308, la plus répandue en Guinée avec Cobb 500, fera référence pour le calcul des rations. Concernant les coquelets, d'après les enquêtes, ils bénéficient de deux types d'aliments principaux : démarrage et croissance. L'aliment de finition, le plus cher à l'achat, est réservé plutôt aux poulets de chair, qui ont un meilleur rendement.

Les durées de chaque phase du cycle ainsi que les quantités d'aliment consommées sont données dans les tableaux suivants. Pour les poulets de chair et les poules pondeuses, on a comparé les données d'enquête avec celles disponibles dans la littérature :

	Source : Enquêtes, 2024			Source : AVIAGEN				
	Durée moyenne des cycles (jours)	Consommation totale par phase (kg/tête/cycle)	Consommation journalière (g/tête/jour)	Durée théorique des cycles (jours)	Consommation théorique totale sur la phase (kg/tête/cycle)		Consommation journalière (g/tête/jour)	
					Min	Max	Min	Max
Démarrage	16,6	0,5	30	10	0,2	0,25	20	25
Croissance	25,9	1,5	58	15	0,825	1,35	55	90
Finition	16,6	2,2	132	17	2,04	3,4	120	200
Total	59,1	4,2		42	3,1	5,0		

Figure 28. Besoins alimentaires et durée des cycles des poulets de chair (Auteurs, 2024)

Source : Enquêtes, 2024			
	Durée des cycles (jours)	Consommation totale par phase (kg/tête/cycle)	Consommation journalière (g/tête/jour)
Démarrage	15	0,5	33
Croissance	85	5,1	60
Total	100	5,6	

Figure 29. Besoins alimentaires et durée des cycles des coquelets (Auteurs, 2024)

	Source : Enquêtes, 2024			Source : HENDRIX				
	Durée moyenne des cycles (jours)	Consommation totale (kg/tête/cycle)	Consommation journalière (g/tête/jour)	Durée théorique des cycles (jours)	Consommation totale théorique (kg/tête/cycle)		Consommation journalière théorique (g/tête/jour)	
					Min	Max	Min	Max
Démarrage	55	1,6	29,1	42	0,8	2,1	20	50
Croissance	77	5,2	67,5	84	7,6	8,4	90	100
Ponte	427	42	98,4	378	41,6	45,4	110	120
Total	559	48,8		504	50,0	55,9		

Figure 30. Besoins alimentaires et durée des cycles des poules pondeuses (Auteurs, 2024)

On remarque des cycles globalement plus longs en Guinée par rapport aux standards internationaux, en partie du fait des difficultés que rencontrent les éleveurs en termes de débouchés : commercialisation difficile des poulets de chair face à la concurrence des imports à bas prix ; nécessité de se caler sur les périodes de plus forte demande (ex : fêtes religieuses) pour vendre les poules de réforme.

Pour estimer les effectifs actuels de volailles en élevage intensif, nous avons estimé le nombre d'éleveurs actifs sur le territoire guinéen et utilisé les données d'enquête sur les cheptels moyens par élevage. En 2022, une mission du PEFAG a estimé le nombre d'éleveurs de poulet de chair entre 30 et 50. Un grand nombre d'entre eux n'a pas redémarré l'activité après l'épisode de grippe aviaire qui a touché une partie du pays en 2022, mais aussi en raison des difficultés à rentabiliser ce type d'élevage dans les conditions actuelles. On estime ainsi à environ une trentaine le nombre d'éleveurs de poulets de chair actifs en 2024. D'après les enquêtes, ils possèdent en moyenne 900 têtes et mènent deux bandes par an. Il faut souligner l'absence de gros élevages à l'heure actuelle. Même si plusieurs acteurs interrogés ont manifesté l'envie de monter des élevages plus importants, aucun n'est encore actif, par manque de financement des projets ou du fait d'une mauvaise conjoncture. On estime donc le cheptel de poulets de chair à 54 000 têtes en 2024.

Le nombre d'éleveurs de coquelets est également évalué à une trentaine au niveau national, pour un nombre de tête moyen de 700 animaux également. On émet l'hypothèse que les éleveurs mènent également deux bandes par an, calées sur les deux pics de consommation annuels. On estime ainsi le cheptel de coquelets à 42 000 têtes en 2024.

L'élevage de poules pondeuses est plus répandu en Guinée. DIALLO estimait à 564 le nombre d'éleveurs actifs en 2018. Les enquêtes ont permis de constater que l'épisode de grippe aviaire et la conjoncture actuelle ont occasionné la faillite de plusieurs élevages. Pour l'estimation des besoins actuels en aliment, nous faisons l'hypothèse que 450 éleveurs de pondeuses sont encore actifs à l'échelle nationale. Ceux-ci mènent en moyenne 1 bande par an. D'après les enquêtes, nous avons établi la typologie suivante, qui permet d'estimer les effectifs actuels de poules pondeuses à l'échelle nationale :

		Nombre d'éleveurs enquêtés	Proportion d'éleveurs de l'échantillon (%)	Effectif moyen par élevage (têtes/élevage)	Nombre total estimé d'éleveurs au niveau national	Effectif total au niveau national (têtes)
Nombre d'éleveurs actifs estimés (2024)	Petits (<1000 têtes)	13	18%	800	80	64 000
	Moyens (1 000-5 000 têtes)	40	55%	1 800	250	450 000
	Gros (5 000-15 000 têtes)	18	25%	9 400	110	1 034 000
	Très gros (>15 000 têtes)	2	3%	34 000	10	340 000
Total		73	100%		450	1 888 000

Figure 31. Typologie des éleveurs et estimation des effectifs actuels de poules pondeuses en Guinée (Auteurs, 2024)

En croisant les besoins alimentaires et les effectifs estimés, on évalue les besoins en matières premières nécessaires à la fabrication de l'aliment pour volaille en Guinée. Les rations présentées en début de section font référence pour ces estimations. Les volumes par matière première essentielle et par type d'élevage sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Matières premières	Besoin des poules pondeuses (tonnes/an)	Besoin des poulets de chair (tonnes/an)	Besoin des coquelets (tonnes/an)	Besoin total (tonnes/an)	Besoin total (tonnes / jour)
Maïs	55 432	135	134	55 707	153
Tourteau de soja	4 607	11	12	4 631	13
Tourteau d'arachide	4 607	11	12	4 631	13
Protéines animales	9 017	23	25	9 065	25

Figure 32. Estimation des volumes de matières premières essentielles nécessaires à la couverture des besoins du cheptel avicole intensif en Guinée (Auteurs, 2024)

On note que l'essentiel du besoin vient à l'heure actuelle des élevages de poules pondeuses. Le maïs est la source énergétique principale de la ration. En Guinée, elle compte pour 60 à 65% de la ration pour les pondeuses, et entre 50 et 65% de la ration pour les poulets de chair. On estime à 153 t/jour (près de 56 000 t/an) le besoin en maïs pour couvrir les besoins du cheptel guinéen actuel.

4.2. Les potentiels agricoles

Il n'existe pas de données statistiques fiables en Guinée pour pouvoir correctement estimer la production agricole actuelle, la désagréger par région et proposer des projections. Les résultats du zonage agro-écologique de la Guinée (ZAEG), publié en 2022 par le Cirad, IGN FI et l'ANASA, permettent néanmoins d'estimer le potentiel agricole en termes de superficies disponibles à l'échelle nationale. Cette étude met notamment en lumière la vocation agricole des terres. Cette dernière dépend d'une part de leur aptitude agronomique et d'autre part des usages actuels ou futurs qui leur sont réservés. En effet, toute terre même apte agronomiquement n'a pas nécessairement vocation à être exploitée pour une production agricole. Elle peut être réservée à d'autres usages stratégiques pour le pays. Ainsi la vocation agricole des terres dépend en particulier de l'occupation des sols actuelle et des zonages existants définissant les espaces réservés à d'autres usages que l'agriculture : aires protégées, forêts classées, périmètres miniers, zones d'expansion urbaine, etc. (GAZULL et al., 2022)³⁷.

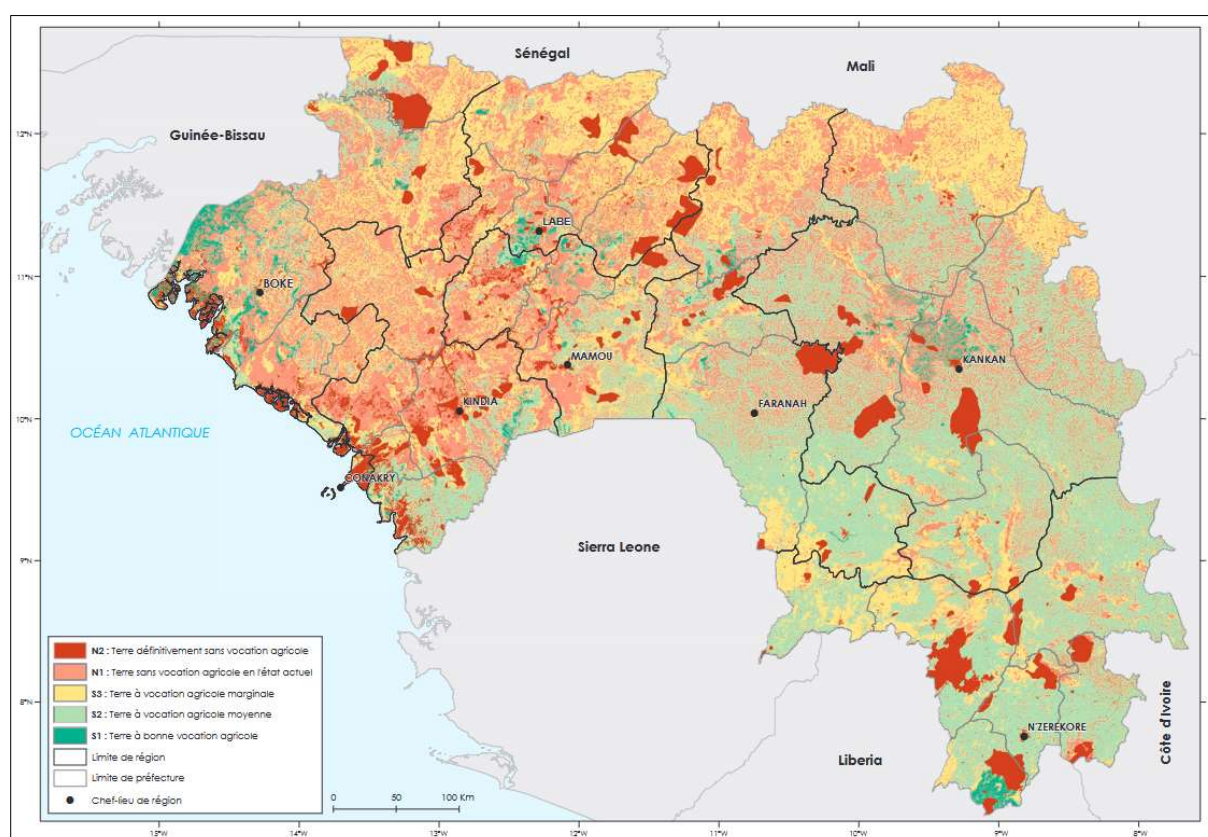


Figure 33. Carte de la vocation agricole des terres en Guinée (GAZULL et al., 2022)

L'étude met notamment en lumière que près de 13,6 millions d'hectares avaient une vocation agricole en 2020 (dont un peu plus de 8,3 millions avec des aptitudes moyennes à bonnes), soit 56% du territoire national. Sachant que 5,3 millions d'hectares sont déjà cultivés, la Guinée disposerait, selon les résultats du ZAEG, d'un potentiel supplémentaire de terres à vocation agricole d'environ 8 millions d'hectares. Ce potentiel agricole encore disponible se répartit comme suit : près de la moitié du total pour la Haute Guinée (soit 4,1 millions d'ha), 20% en Moyenne Guinée (1,7 millions d'ha), 20% en Guinée Forestière (1,7 millions d'ha) et 10% en Guinée Maritime (0,8 millions d'ha).

³⁷ GAZULL L., CAMARA A., JAFFRAIN G., 2022. *Atlas du zonage agro-écologique de la Guinée (et des dynamiques d'occupation des sols)*. 40p.

Pour nos estimations, nous nous focaliserons sur les vocations moyennes à bonnes des terres (classes S1 et S2 de la carte de vocation agricole), qui représentent respectivement 7,9 et 0,4 millions d'hectares. En extrapolant les données du ZAEG, on peut estimer le potentiel agricole disponible sur des terres à moyenne ou bonne vocation à 5,1 millions d'hectares. Nous nous concentrons par ailleurs sur la culture de maïs, qui est la matière première agricole clé pour la fabrication de provende. Comme indiqué dans la section 2.4.1, les dernières statistiques disponibles de surfaces cultivées en maïs au niveau de l'INS sont suspectes, puisqu'elles impliquent de fortes augmentations de rendement sur la période 2015-2022, sans explication logique. On retiendra donc les données FAOSTAT, qui permettent d'estimer la superficie récoltée en maïs grain à 567 000 ha (moyenne sur la période 2019-2023).

Le potentiel de terres disponibles pour accroître les superficies cultivées en maïs est donc considérable si l'on compare les deux ordres de grandeur : plus de 5 millions d'hectares disponibles à moyenne ou bonne vocation vs moins de 0,6 millions d'hectares déjà cultivés en maïs grain. Même en priorisant des cultures destinées à l'alimentation humaine, la Guinée pourrait donc largement envisager un doublement de la surface cultivée en maïs grain, et atteindre ainsi une surface annuelle d'environ 1,2 millions d'hectares.

En considérant des améliorations basiques des systèmes de culture tels que l'utilisation de semences de qualité et d'une fumure organique, les rendements moyens pourraient au moins atteindre 3 t/ha. Avec des semences hybrides à haut potentiel de rendement et des packages techniques plus sophistiqués, les rendements pourraient atteindre, pour certaines grosses exploitations commerciales, jusqu'à 6 t/ha.

Si l'on se base sur les bilans alimentaires de FAOSTAT pour la catégorie « maïs et produits du maïs », indiquant que 60% de la production nationale de maïs grain va actuellement à l'alimentation animale (cf. section 2.4.1), la disponibilité de maïs pour l'alimentation des volailles et des porcs pourrait atteindre $1,2 \text{ millions ha} \times 3 \text{ t/ha} \times 60\% = 2 \text{ 160 000 tonnes}$, ce qui dépasse largement les besoins actuels du cheptel des élevages commerciaux de volaille, même avec une hypothèse d'augmentation de rendement modérée.

4.3. L'optimisation de la fabrication

4.3.1. Approvisionnement en maïs

Constats :

- **Une préoccupation principale des fabricants face à une disponibilité limitée :** l'approvisionnement en maïs est crucial pour les producteurs d'aliment et représente l'essentiel du coût de fabrication de l'aliment complet. La production locale actuelle - ou tout du moins la part de maïs grain qui est commercialisée à destination de l'alimentation animale - est insuffisante pour couvrir les besoins. Les pertes post-récolte sont importantes, notamment en raison de difficultés de séchage de la production. Le maïs guinéen est moins disponible quelques mois après la récolte, ce qui complique l'approvisionnement.
- **Un marché intérieur instable et de fortes variations saisonnières des prix :** les prix augmentent significativement à partir de mars, puis très fortement à partir de mai. S'y ajoute une certaine volatilité des prix en lien avec des phénomènes de spéculation commerciale : il s'agit typiquement de l'achat de maïs par des commerçants à la récolte en Haute Guinée et Guinée Forestière, qui le stockent puis le revendent ensuite à haut prix en Basse Guinée. Il n'y a en outre pas de mécanisme d'agrégation de la production à l'échelle nationale, qui permettrait de la redistribuer là où se trouvent les besoins en maïs.
- **Une qualité variable, ne répondant pas aux besoins des fabricants :** Les fabricants signalent des impuretés (autour de 4%), une hétérogénéité des lots et des contaminations ponctuelles. Les producteurs semi-industriels souffrent particulièrement de la mauvaise qualité du maïs local (en lien avec la mécanisation de

leurs lignes de production et la fréquence plus importante des contrôles qualité à leur niveau).

- **Un manque de fonds et d'espace** : les petits fabricants manquent de fonds de roulement pour l'achat du maïs et d'espace de stockage pour assurer la production annuelle.
- **Un manque de stratégie nationale à long terme** pour garantir un meilleur approvisionnement. Plusieurs opérateurs, généralement parmi les plus gros, plaident en faveur d'un recours aux importations, en assouplissant notamment les mesures tarifaires à l'entrée du maïs en Guinée. Outre la question de la concurrence portée à la production locale, il faudrait bien réfléchir les conditions de ces importations, en particulier les provenances, afin d'éviter d'accroître la dépendance de la filière avicole guinéenne à des importations lointaines et aux fluctuations des cours sur les marchés mondiaux. Les producteurs de maïs guinéens qui se tournent vers une production commerciale sont quant à eux à la recherche de débouchés stables et de prix rémunérateurs.
- **Des mesures temporaires peu efficaces** : l'initiative récente, sous l'égide de la FINA, qui visait à importer 10 000 tonnes de maïs pour les vendre ensuite à prix subventionné aux fabricants d'aliment, n'a jusqu'ici pas directement bénéficié à l'ensemble de la profession. Cette approche pourra difficilement résoudre la question de la disponibilité de maïs à long terme et présente les risques évoqués ci-dessus (désincitation à la production locale, dépendance accrue aux importations).

Solutions d'optimisation :

1. Augmentation de la production et stabilisation du marché intérieur :

- Promotion de variétés à haut potentiel de rendement : encourager l'utilisation de semences améliorées comme le Kabamanoj, qui a montré des résultats prometteurs en termes de rendement (variété testée dans le cadre du PDAIG).³⁸ Ce faisant, pour éviter une dépendance accrue aux intrants agricoles importés et d'autres externalités négatives (impacts divers, sur l'environnement, la santé humaine et les émissions de CO₂ des engrais minéraux et produits phytosanitaires associés à ces variétés hybrides), il sera important que la recherche agronomique se penche aussi sur des variétés locales, peu gourmandes en eau et en intrants, résistantes aux effets du changement climatique et adaptées aux usages locaux.
- Formation et encadrement : renforcer les capacités des producteurs à travers des formations sur les bonnes pratiques agricoles, en visant une intensification agroécologique de la production de maïs, ainsi que le traitement post-récolte, afin de minimiser les pertes.
- Soutien financier : mettre en place des mécanismes de financement pour aider les producteurs à investir dans des intrants de qualité et des équipements agricoles ; orienter spécifiquement des prêts ou d'autres mécanismes de financement du FODA vers la production de maïs.
- Mise en place de systèmes d'agrégation de la production pour une meilleure réponse aux besoins, à la fois dans l'espace et dans le temps.

2. Sensibilisation à la qualité et amélioration des infrastructures de stockage :

- Accompagnement technique des agriculteurs et sensibilisation à la qualité : sensibiliser les producteurs sur l'importance de la qualité du maïs grain et renforcer le suivi technique tout au long de la chaîne de valeur.

³⁸ PDAIG, 2022. *Production intensive de céréales : le sous-projet maïs donne un nouveau souffle à la synergie entre le PDAIG et ses partenaires*. Consulté [ici](#).

- Collaboration intersectorielle : envisager un partenariat privilégié entre les producteurs d'aliments et les producteurs de maïs et leurs organisations pour la définition d'un cahier des charges qualité, la structuration de la filière ; identifier des solutions communes pour le préfinancement des campagnes et la sécurisation des débouchés.
- Amélioration des infrastructures : investir dans des infrastructures modernes de stockage, séchage et traitement pour réduire les pertes post-récolte, maintenir la qualité du maïs et limiter la volatilité des prix en période de soudure.
- Renforcement des normes de qualité et des contrôles sur la chaîne de valeur : mettre en place des normes de qualité compatibles avec l'alimentation animale et des systèmes de contrôle rigoureux au niveau de la production pour assurer la qualité des produits.

3. Diversification des sources d'approvisionnement :

- Identification de substituts : encourager la recherche et développement en matière de nutrition animale afin de pouvoir trouver des substituts à l'utilisation du maïs, plus disponibles localement et moins soumis à la volatilité des prix, par exemple le mil, le fonio, le sorgho, le manioc ou les brisures de riz.
- Importations régionales de maïs : favoriser et mieux encadrer les flux de maïs entre la Guinée et les pays limitrophes (Mali et Côte d'Ivoire notamment) afin d'assurer une plus grande stabilité des approvisionnements et de limiter les phénomènes de spéculation commerciale.

4.3.2. Approvisionnement en protéines animales

Constats :

- **Un apport en protéines animales qui repose sur le poisson :** les protéines animales sont indispensables pour équilibrer les rations dans l'alimentation des volailles. Le poisson est actuellement la principale source de protéines animales utilisée dans la fabrication des aliments pour volailles en Guinée. Il représente, pour la majorité des fabricants artisanaux, une alternative aux autres sources de protéines, dont le soja et les concentrés importés, qui peuvent faire l'objet de ruptures d'approvisionnement et dont les prix sont élevés.
- **Une dépense non négligeable pour les fabricants :** le poisson représente le troisième poste de dépense en matière première pour les fabricants artisanaux, après le maïs et les tourteaux, avec des prix qui varient en fonction des saisons. Les prix des résidus et farines de poisson sont d'environ 4 250 GNF/kg (450 €/t). Ceux des poissons entiers séchés varient entre 5 600 et 6 000 GNF/kg en moyenne selon la saison (590 à 695 €/t). L'approvisionnement se fait surtout localement, mais dépend aussi partiellement des importations (y compris via des flux informels avec les pays côtiers voisins).
- **Une faible maîtrise de la qualité :** le poisson, qui est principalement issu des pêcheries artisanales, est souvent contaminé à l'état frais, mal séché ou mal stocké, particulièrement durant la saison des pluies. L'utilisation de poisson de mauvaise qualité pourrait être responsable d'intoxications chez les pondeuses, notamment dans les petits élevages. De plus, les fabricants utilisent souvent des sous-produits comme les écailles ou les arêtes, qui ont une faible valeur nutritionnelle. Dans le cadre du PEFAG, les analyses menées sur des échantillons d'aliments prélevés auprès des fabricants indiquent des carences en acides aminés.

Solutions d'optimisation :

1. **Développement des filières halieutiques et piscicoles, et valorisation des co-produits pour l'alimentation animale :**
 - Renforcement de la pêche artisanale et de la pisciculture locale : développer les filières de pêche artisanale et pisciculture en Guinée permettrait de sécuriser les approvisionnements en protéines animales et de réduire la dépendance aux importations. Cela inclurait le soutien aux petits et moyens pêcheurs / pisciculteurs par des incitations économiques et techniques, et la promotion de pratiques durables pour maximiser la production de poissons.
 - Valorisation des co-produits : mieux valoriser les sous-produits issus de la transformation du poisson (alvins, viscères, etc.) en améliorant leur qualité nutritionnelle. Des procédés tels que le séchage approprié et l'extraction d'huile de poisson pourraient augmenter leur valeur pour l'alimentation animale, tout en réduisant les pertes dans la chaîne de production.
2. **Homogénéisation de la qualité nutritionnelle et contrôle sanitaire des produits d'origine animale :**
 - Standardisation des apports nutritionnels : mettre en place un système de contrôle pour garantir que les sous-produits du poisson et d'autres sources de protéines animales utilisés dans l'alimentation des volailles respectent des normes nutritionnelles précises (par exemple, pour assurer une composition homogène en protéines et en acides aminés).
 - Contrôle sanitaire rigoureux : développer des protocoles de contrôle sanitaire pour limiter les contaminations du poisson à l'état frais. Cela inclurait des audits réguliers, la mise en place de normes sanitaires strictes pour la production, la transformation et le stockage, ainsi que la formation des acteurs de la filière pour assurer une meilleure qualité des produits finis.
3. **Amélioration des capacités et conditions de stockage du poisson pour limiter les contaminations :**
 - Modernisation des infrastructures de stockage : investir dans des installations de séchage et de stockage capables de préserver la qualité des matières premières même pendant la saison des pluies. Cela comprend des espaces de stockage à hygrométrie contrôlée.
 - Formation sur les bonnes pratiques de conservation : former les fabricants d'aliments et les éleveurs sur les meilleures pratiques de stockage et de conservation de la matière première et de l'aliment à base de poisson pour éviter les contaminations et réduire les pertes. Une bonne gestion des stocks permettrait de limiter le temps de stockage et donc les risques d'intoxication chez les volailles.

4.3.3. Approvisionnement en tourteaux

Constats :

- **Une faible production locale de tourteaux :** le tourteau de soja est entièrement importé, tandis que le tourteau d'arachide provient très majoritairement du Sénégal. Le tourteau de palmiste, bien qu'existant en Guinée, est en partie destiné à la filière porcine, et le tourteau de coton est en grande partie importé. Le coût des tourteaux importés est élevé et représente une sortie de devises de l'ordre de 2 millions de dollars US par an pour la Guinée. Des initiatives sont en cours, dans le cadre de projets de développement, pour développer la culture du soja ainsi que sa transformation, notamment en Guinée Forestière et Haute Guinée (cf. Annexe 3). La relance de l'usine d'huile d'arachide de Dabola fait partie des priorités gouvernementales, mais sans

résultat notable pour l'instant sur la production d'huile et de tourteau. L'usine de coton de Kanka est toujours à l'arrêt.

- **Une qualité des tourteaux variable et des problèmes de stockage** : certains tourteaux, comme le tourteau d'arachide provenant du Sénégal, présentent des impuretés, affectant la qualité globale. Les mauvaises conditions de stockage et le long temps de conservation impactent négativement la qualité des tourteaux utilisés en Guinée.

Solutions d'optimisation :

1. **Augmentation de la production locale de tourteaux** : pour réduire la dépendance aux importations, il est crucial de stimuler la production locale de tourteaux, notamment ceux de soja, d'arachide, de coton et de palmiste. Les pistes de développement sont les suivantes :
 - Encouragement des producteurs ou groupement de producteurs à augmenter les surfaces de culture de soja, d'arachide et de coton. Cela peut passer par de l'appui-conseil technique aux producteurs, notamment sur des pratiques culturales permettant de lutter contre les maladies et nuisibles (rotations culturales, lutte intégrée, etc.), une facilitation de l'accès à des semences de qualité, mais aussi des appuis en petits équipements de traitement post-récolte et de première transformation (décortiqueurs, égreneuses, etc.). L'accompagnement doit également permettre aux producteurs de trouver des débouchés stables et fiables, avec des prix rémunérateurs, par exemple en facilitant la mise en lien entre groupements de producteurs et agro-industries. L'accès au crédit de campagne (avec par exemple des systèmes d'avances de fonds aux producteurs par les agro-industries, remboursés en nature via la récolte) permettrait à la fois d'encourager la production et de sécuriser les approvisionnements des usines de transformation.
 - Mise en place de subventions ou d'incitations fiscales pour les entreprises locales qui investissent dans des unités de transformation (presses à huile, usines de traitement de tourteaux). A noter que certains fabricants semi-industriels ont déjà investi dans des extrudeuses. Le développement de la transformation pourrait donc se faire en internalisant une partie de la production de tourteaux au niveau des fabricants d'aliments eux-mêmes.
2. **Structuration de la filière pour améliorer la disponibilité des tourteaux locaux** : renforcer les liens entre les producteurs de matières premières (soja, arachide, coton, noix de palme) et les fabricants d'aliments pour animaux afin de garantir un approvisionnement constant et de meilleure qualité. Cela peut inclure les actions suivantes :
 - Mise en réseau des acteurs de la filière, via des plateformes ou associations qui facilitent les échanges entre agriculteurs, transformateurs et producteurs d'aliments.
 - Développement de chaînes d'approvisionnement courtes pour réduire les coûts et les délais, favorisant ainsi la compétitivité des produits locaux.
3. **Mise en place d'un cahier des charges qualité pour les tourteaux** : la qualité des tourteaux doit être standardisée pour garantir la performance nutritionnelle et la sécurité alimentaire des volailles. Un cahier des charges qualité pourrait inclure :
 - Des normes spécifiques sur la pureté des tourteaux, limitant les impuretés et contaminants (aflatoxines, métaux lourds, etc.).
 - Des contrôles qualité rigoureux à l'importation et à la transformation, avec des laboratoires locaux capables de certifier la qualité des produits.

- La formation des producteurs locaux sur les bonnes pratiques de transformation pour garantir une qualité constante des tourteaux.
4. **Amélioration des capacités et conditions de stockage** : les pertes de qualité dues à de mauvaises conditions de stockage peuvent être limitées par les mesures suivantes :
- Investissement dans des infrastructures de stockage modernes, telles que des silos à température contrôlée, afin de prolonger la durée de conservation des tourteaux tout en préservant leur qualité.
 - Formation des acteurs sur les bonnes pratiques de stockage et de gestion des stocks pour éviter la dégradation due à l'humidité ou aux parasites.
 - Adoption de systèmes de gestion des stocks pour suivre et anticiper les besoins, minimisant ainsi le temps de stockage excessif.

4.3.4. Fabrication et distribution de l'aliment complet

1. **Une nécessaire amélioration des formulations nutritionnelles** : les difficultés d'approvisionnement en matières premières et ingrédients, qu'il s'agisse de produits locaux ou importés, créent des déséquilibres et changements fréquents dans la formulation des aliments pour volaille. Dans de nombreux cas, les formules sont composées en fonction des disponibilités et des coûts des matières premières. On observe aussi un manque de connaissance et maîtrise de certains fabricants concernant les équilibres nutritionnels, ainsi qu'une forte dépendance aux entreprises étrangères de nutrition animale en termes de formulation, dont les rations standards ne sont pas forcément adaptées aux conditions locales. Deux pistes d'amélioration sont possibles :
- Investissement en recherche-développement : allouer des fonds pour la recherche afin de développer des formulations nutritionnelles équilibrées et optimisées pour la croissance des volailles en Guinée (notamment la prise en compte des conditions climatiques, des races utilisées localement et des conditions d'élevage).
 - Utilisation de matières premières locales : intégrer des matières premières disponibles localement, moins sujettes à la spéculation, pour réduire les coûts et assurer une disponibilité constante.
2. **Vers un renforcement de la structuration de la filière, en assurant une représentation des fabricants artisanaux** : les producteurs artisanaux sont présents sur une grande partie du territoire national. Ils permettent le développement d'élevages avicoles dans les différentes régions du pays, y compris dans des zones rurales isolées. S'il reste difficile de connaître le nombre exact d'unités de fabrication artisanale, on estime qu'un grand nombre d'emplois sont directement ou indirectement liés à cette activité. Par ailleurs, ces acteurs soutiennent également la filière de volaille villageoise, essentielle à la sécurité alimentaire des populations rurales.

Ces acteurs sont encore peu structurés, leurs pratiques sont hétérogènes et la sécurité sanitaire des produits n'est pas assurée. Il paraît donc pertinent de renforcer la structuration de la filière de production de provende en s'assurant une réelle représentation des producteurs artisanaux, afin de tendre vers une homogénéisation des pratiques sur l'ensemble du territoire et de généraliser l'accès à une alimentation de qualité pour tous les éleveurs.

Pour les fabricants d'aliment, une meilleure structuration du secteur pourrait aussi permettre la négociation d'accords de filière pour leur approvisionnement en maïs ou l'accès au crédit bancaire en vue de faciliter les investissements (TERO, 2018).

3. **Formation et développement des compétences des producteurs de provende :**
un renforcement des capacités des producteurs de provende doit être mené pour une réelle prise de conscience sur les facteurs déterminants de la qualité des produits, au moment de l'achat et du stockage des matières premières ainsi que de la transformation en aliment complet.

Bibliographie

- Agri Réseaux International (ARI), 2024. *Guinea Poultry Sector Assessment*.
- AMALI, 2021. *Etude de la filière palmier à huile en Guinée Maritime*. 116p.
- ANASA, 2015. *Rapport général de l'enquête agricole. Campagne agricole 2014-2015*. 105p.
- ANASA, 2022. *Types de cultures pratiquées par les ménages agricoles*. Données publiées le 30 août 2022 sur le site <https://guinea.opendataforafrica.org>
- ANASA, 2022. *Infrastructures socio-économiques relatives à l'agriculture*. Données publiées le 30 août 2022 sur le site <https://guinea.opendataforafrica.org>
- ARAA, 2018. *Etude sur « l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires », Rapport provisoire révisé, Avril 2018*. 124p.
- CIRAD, 2022. *Mission CIRAD en Guinée – volet aliment*. 26p.
- DIALLO I., 2018. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Rapport de mission*. 30p.
- DIALLO I. & KOUNDOUNO J., 2019. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Etude sur la caractérisation des principaux systèmes d'alimentation des animaux en Guinée. Rapport d'étude*. 68p.
- FERDI, 2021. *Etude d'impact de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en République de Guinée. Diagnostic et résultats des études d'impact. Présentation du rapport provisoire*. 12p.
- GAZULL L., CAMARA A., JAFFRAIN G., 2022. *Atlas du zonage agro-écologique de la Guinée (et des dynamiques d'occupation des sols)*. 40p.
- INS, 2023. *Annuaire statistique 2022*. 410 p.
- KPOGHOMOU I. et al., 2023. *Sous-produits agro-industriels et résidus de récoltes consommés par les aulacodes en Guinée forestière*. 15 p.
- MA-BSD, 2018. *Bulletin de suivi des importations sur les produits vivriers 2018, bulletin n°8*. 10 p.
- Ministère du Budget, 2017. *Arrêté n°1233/MB/CAB du 31 mars 2017 portant entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en Guinée*. 14p.
- OMC, 2011. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, novembre 2011*. 128 p.
- OMC, 2018. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, septembre 2018*. 100 p.
- PDAIG, 2022. *Production intensive de céréales : le sous-projet maïs donne un nouveau souffle à la synergie entre le PDAIG et ses partenaires*. Consulté [ici](#).
- République de Guinée, 2024. *Portail des investissements de la République de Guinée. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Consulté [ici](#).
- SALVATERRA & EGIS, 2018. *Etude de faisabilité d'un projet de développement agricole du bassin arachidier de Dabola en Guinée*. 93p.
- TERO, 2018. *Etude de faisabilité du projet de développement de la filière avicole (traditionnelle et améliorée) en Guinée. Rapport final de diagnostic et plan d'action*. 186p.

THAUNAY P. et CRUZ J.-F., 2022. *Projet d'appui aux systèmes d'activités rizicoles en territoire de mangrove (SARITEM). Amélioration d'équipements post récolte (usinage et étuvage)*. 75p.

USAID, 2015. *Guinea value chain analysis. Eggs, small ruminants, maize, rice, groundnut. Leveraging Economic Opportunities (LEO) report #22*. 107p.

Annexes

Annexe 1. Exigences réglementaires à l'import

Dans le tableau suivant, on trouve en colonnes les différents produits concernés dans la sous-filière aliments pour volaille :

- Equipements, qui incluent les machines et appareils pour la préparation des aliments
- Farine de poisson
- Préparation pour aliments des animaux (PPAA)
- Tourteaux
- Maïs

Pour chacune des réglementations à l'import (listées en ligne), les cellules colorées indiquent les produits pour lesquels la réglementation en question est théoriquement applicable.

A noter qu'il ne s'agit pas d'une interprétation de notre part des textes qui devraient logiquement s'appliquer à tel ou tel produit, mais d'une analyse basée sur les produits listés par l'ITC (sous la forme de leurs codes SH respectifs) sous chacune des réglementations. Il en ressort selon nous certaines incohérences, comme par exemple le fait que la farine de poisson ne soit pas concernée par la réglementation A830 (certificat de salubrité pour les aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux).

Figure 34. Mesures non tarifaires applicables en Guinée aux différents produits de la sous-filière aliments pour volaille (Auteurs, 2024, d'après ITC)

Règlementations	Equipements	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Maïs
A140 - Authorization requirement for sanitary and phytosanitary (SPS) reasons for importing certain products					
Intitulé : Code de la santé publique Résumé : Obligation pour les importateurs d'avoir une autorisation d'importation des aliments d'origine animale ou végétale Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 06/1997					
A830 - Certification requirement					
(1) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat de salubrité pour les cuirs et peaux séchés et salés, aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990					
(2) Intitulé : Lois et règlements vétérinaires (Santé Publique Vétérinaire) Résumé : Un contrôle de conformité est réalisé par le Ministère de l'Elevage pour l'importation des aliments et fourrages des animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 08/1995					
A840 - Inspection requirement					
(2) Intitulé : Décret D/116/PRG/SGG/90 du 26 mai 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre leurs produits à une inspection de qualité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 05/1990					
(3) Intitulé : Ordonnance 022PRG/SGG/90 du 21 avril 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre les denrées animales et d'origine animale à une inspection de salubrité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 04/1990					

Règlementations	Equipements	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Maïs
B810 - Product registration/approval requirement					
Intitulé : Arrêté A2009/3830/MCIPME/SGG du 16 décembre 2009 Résumé : Obligation de faire une déclaration descriptive d'importation pour toute opération dont la valeur est égale ou supérieur à l'équivalent en franc guinéen de 2000 dollars US Autorité de mise en œuvre : Ministère du commerce industrie et des petites et moyennes entreprises Validité : depuis 12/2009					
B830 - Certification requirement					
Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat d'origine pour les cuirs et peaux séchés et salés, aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990					
B840 - Inspection requirement					
(1) Intitulé : Arrêté conjoint n°4454 portant exploitation d'équipements de scanographie des conteneurs et des colis fermés au port de Conakry Résumé : Obligation d'effectuer une inspection par le système de scanographie de tous les conteneurs et colis fermés à l'importation Autorité de mise en œuvre : Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère des Transports Validité : depuis 08/2006					
(2) Intitulé : Décret D/116/PRG/SGG/90 du 26 mai 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre leurs produits à une inspection de qualité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 05/1990					
C100 - Pre-shipment inspection					
Intitulé : Note Inspection Veritas Résumé : Une inspection doit être faite au départ sur les produits à importer en Guinée dont la valeur FOB est supérieure à 3300 dollars US Autorité de mise en œuvre : Bureau Veritas Validité : depuis 05/2008					

Règlementations	Equipements	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Maïs
F710 - Consumption taxes					
Intitulé : Ordonnance portant fixation des nouveaux tarifs douaniers applicables en République de Guinée Résumé : La taxe sur la valeur ajoutée est perçue pour les importations de tous les produits sauf pour le riz, la farine de blé, les huiles végétales alimentaires des positions tarifaires 15.07 à 15.15 Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 02/2005					
G900 - Finance measures, n.e.s.					
Intitulé : Instruction 112/DGAEM/RCH/00 Résumé : Obligation pour les importations dont la valeur CAF est égale ou supérieure au minimum fixé, d'être enregistrées auprès d'une banque en présentant une DDI Autorité de mise en œuvre : Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) Validité : depuis 03/2000					

Annexe 2. Photographies des équipements et conditions de stockage chez les fabricants artisanaux

Lieux et conditions de stockage des matières premières :



Equipement de fabrication artisanale :



Annexe 3. Principales initiatives en cours de soutien à la production locale de matières premières pour l'alimentation des volailles

Structure	Présentation générale	Liens / synergies avec la filière avicole
PDACG	Le PDACG, financé par la Banque mondiale, a démarré en 2021 et a connu une restructuration en juin 2024. Ses interventions sont axées sur des appuis en intrants (semences, engrais, pesticides, etc.), des appuis techniques et commerciaux. Le projet intervient sur plusieurs filières dont le fonio, l'anacarde, la viande (boeuf), la volaille et le riz. Le projet vise notamment les corridors miniers et projette des actions de : (i) désenclavement des zones de production avec pour objectif l'ouverture de 585 km de piste ; (ii) l'aménagement de marchés de gros ; (iii) la construction d'abattoirs pour bétail.	L'aviculture est une des filières directement ciblées par le projet. La connexion avec le secteur avicole découle également de la stratégie d'appui à la commercialisation des produits agricoles. Les actions prévues incluent : -Une assistance aux éleveurs touchés par la grippe aviaire : 97 éleveurs sont ciblés et bénéficieront de (i) restockage (distribution de 500 000 poussins) ; (ii) aliments volaille (dont maïs et concentrés) ; -Un guichet d'assistance financière via des appels à projet essentiellement portés par des aviculteurs, dont la production et la livraison de maïs (objectif de 2000 ha de maïs). -La promotion de la qualité des produits agricoles à travers : (i) le renforcement de capacités des systèmes de contrôle via un appui en équipement ; (ii) la construction d'un laboratoire pour le LCDV ; (iii) des appuis institutionnels.
PADDAMAG	Le PADAMAG, financé par la BAD, a démarré en janvier 2024 pour une durée de 5 ans. La vision du projet est de réduire l'importation des produits alimentaires par le développement de la production locale. Le projet a connu un retard dans le démarrage des activités qui ne sera effectif qu'en janvier 2025. La stratégie du projet reste à définir avec les acteurs locaux.	Le projet vise le développement de la production du soja et du maïs dans les bassins de production (Lola, Beyla, Mandiana, Siguiri et Kankan). Parmi les actions prévues, on note les suivantes : (i) des travaux de réhabilitation et d'aménagements agricoles (4000 ha visés) ; (ii) l'amélioration des infrastructures de stockage des produits agricoles ; (iii) la transformation des produits agricoles pour l'alimentation animale.
AgriFARM	Le projet, financé par le FIDA et la BAD à hauteur de plus de 120 millions de dollars, a démarré en 2020. La mise en œuvre effective a démarré en 2022. Le projet sera étendu jusqu'en 2027. Il cible 15 préfectures de Moyenne et Haute Guinée.	Le projet accompagne la production de maïs sur de grandes superficies. Cette production est orientée essentiellement vers l'alimentation animale (volaille et porc). Les actions incluent : (i) la fourniture en semences locales de maïs (en collaboration avec l'IRAG pour

	Son objectif principal est l'accroissement de la productivité agricole (+30% visé). Il intervient via une approche de développement communautaire et cible certaines filières agricoles (riz et maïs principalement, ainsi que les légumineuses).	l'identification et la multiplication des semences) ; (ii) le développement du conseil agricole en collaboration avec le Service de promotion du conseil agricole (SERPROCA) ; (iii) la mise en place d'un guichet d'appui à 2000 micro-entreprises, en collaboration avec des IMF, en vue du financement des activités de production et transformation des produits agricoles (dont le maïs).
TCP Maïs (FAO/DNAPA)	Il s'agit d'un projet pilote initié en 2024 suite aux constats suivants : -Exportation importante de la production locale de maïs vers les pays voisins, au détriment des aviculteurs guinéens ; -Interventions publiques pour l'instant orientées vers l'importation de maïs, et pas assez sur la production locale.	Le projet cherche à impliquer directement les aviculteurs dans la production de maïs. Il a pour cela identifié 3 coopératives dans 3 bassins de production : Lola, Coyah et Labé. L'appui consiste en la mise en valeur de 15 ha de maïs par coopérative à travers des subventions en semences et petits matériels et un suivi technique.
RENAM	Le RENAM est un réseau national créé en 2020 afin de regrouper les acteurs de la filière maïs. Ses 21 membres sont des personnes morales, incluant la COPROMA (coopérative des producteurs de maïs), la recherche agronomique, les financiers (BCI, ASF faitière), les assureurs, les consommateurs et les commerçants. Il est représenté à différents niveaux : national (avec des collèges), régional, préfectoral et communal. L'un des objectifs visés est de parvenir à une certification des fournisseurs de maïs au niveau national. Les zones ciblées sont celles où la production de maïs est la plus importante : Mandiana, Kankan, Dabola, Dinguiraye, Mamou, Labé, Dubreka, Boffa, Boké, Forécariah, Lola, Siguiri.	Appui à la production locale de maïs : le RENAM cible à terme 4000 coopératives. Pour 2025, le réseau s'est fixé pour objectif 500 coopératives de 25 producteurs chacune. L'objectif à terme est de produire près de 500 000 tonnes par an sur 80 000 ha (avec des rendements moyens de 6,2 T/ha). Appui au stockage et à la commercialisation : le RENAM souhaite aménager 5 centres de collecte du maïs (à Kankan, Dabola, Mamou, Pita, et Kindia/Dubreka) avec un dispositif de stockage, séchage et traitement du maïs. Le financement de ces centres reste à négocier (notamment avec des acteurs privés comme les GMC).



Février 2025

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

